

L'affaire Germinal :

L'ART D'INFILTRER ET DE MANIPULER UN GROUPE MILITANT

Alexandre Popovic
Coalition contre la répression et les abus policiers

En 1999, la Ville de Québec a été désignée pour accueillir le Sommet des Amériques, une rencontre réunissant trente-quatre chefs d'État représentant tous les pays du continent (à l'exception de Cuba). Cet événement d'envergure internationale représentait également la première visite de Georges W. Bush au Canada depuis son élection controversée à la présidence des États-Unis. Au menu des discussions : la création d'une zone libre-échange à l'échelle du continent américain.

Dans les mois précédents la tenue du Sommet des Amériques, les autorités se sont mises à annoncer régulièrement des mesures de sécurité draconiennes. Tant et si bien que la « stratégie de communication » des responsables de la sécurité prenait parfois l'allure d'une véritable campagne d'intimidation publique auprès des opposants au sommet.

Le ton a été donné dès août 2000, lorsque les services secrets canadiens (Service canadien de renseignement de sécurité) ont prédit que la violence sera au rendez-vous au Sommet des Amériques, invitant par la même occasion les responsables de la sécurité à bien se renseigner sur les manifestations à venir.¹

À la même époque, des sources policières confiaient au journal *Le Soleil* que l'importance des mesures de sécurité était telle qu'on parlait déjà de « la plus imposante manœuvre de sécurité qui aura été effectuée sur le territoire canadien ». ² Ainsi, un quartier entier de la haute-ville sera bouclé, son accès étant limité aux seules personnes dûment accréditées (dignitaires, résidents, commerçants, policiers, journalistes).

À n'en point douter, l'État était sur le pied de guerre. Durant les mois à venir, les responsables de la sécurité au Sommet des Amériques se sont employés à dissiper tout doute sur la volonté des autorités publiques d'avoir le dessus sur les manifestants.

En novembre 2000, la Ville de Québec a indiquée qu'elle procédera à l'achat de 3,8 kilomètres de clôture pour délimiter le vaste périmètre de sécurité qui ceintura le Sommet des Amériques. ³ La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a d'ailleurs fait savoir qu'elle s'était assurée que la clôture sera capable de résister à tous les types d'assaut. ⁴

¹ La Presse, « Le SCRS craint la violence au Sommet de Québec », André Noël, 23 août 2000, p. A6.

² Le Soleil, « Québec, ville barricadée », Claude Vaillancourt, 25 août 2000, p. A1.

³ Le Soleil, « Il faudra 3,8 km de clôture », Claudette Samson, 2 novembre 2000, p. A3.

⁴ Le Soleil, « Le mur du Sommet », Claude Vaillancourt, 9 novembre 2000, p. A1.

De son côté, le gouvernement du Québec a annoncé son intention de vider la prison d'Orsainville en prévision des arrestations massives de manifestants, et même de libérer des lits dans les hôpitaux pour y soigner d'éventuels blessés.⁵ Des sources policières ont d'ailleurs estimées à 400 le nombre de manifestants qui seront arrêtés à cette occasion.⁶

Par ailleurs, les effectifs policiers assignés à l'opération ont continuellement été revus à la hausse. Durant l'automne 2000, *Le Soleil* révélait que les effectifs de l'anti-émeute atteindront 800 policiers. « Du jamais vu dans la région », précisait-on.⁷ Plus tard, les médias chiffrèrent à 5000 le nombre de policiers assignés au « maintien de l'ordre ». ⁸ Puis, il a été question de 6000 policiers.⁹ Même l'armée canadienne sera sur place, avec environ 400 militaires pour offrir un « appui logistique », a-t-on également fait savoir.¹⁰

À la GRC, les préparatifs ont prit une telle ampleur que plusieurs enquêtes criminelles de longue haleine visant le crime organisé ont dû être suspendues, faute de personnel policier disponible. Un enquêteur de la GRC visiblement contrarié a même suggéré à un journaliste du quotidien torontois *The Globe and Mail* que cette pénurie de gendarmes ouvrait une « fenêtre d'opportunité pour les activités criminelles ». ¹¹

À cette mobilisation monstre des forces policières s'ajoutait un arsenal policier imposant : gaz lacrymogènes, poivre de Cayenne, jets d'eau avec des lances à incendie et balles de plastique.¹² Il s'agissait d'ailleurs d'une grande première puisque les balles de plastique n'avaient encore jamais été utilisées dans un contexte de contrôle de foule au Québec.¹³

Question de ne rien laisser au hasard, les douaniers et les agents d'Immigration ont aussi été placés sur un pied d'alerte, avec pour instruction d'interdire l'entrée au pays de toute personne soupçonnée d'être associée aux mouvements antimondialisation. Du profilage politique pur et simple.¹⁴

C'est donc dans ce contexte de surenchère sécuritaire sans précédent que s'est formé le groupe Germinal.

⁵ Le Soleil, « Un sommet de sécurité », Claudette Samson, 2 novembre 2000, p. A1.

⁶ Le Journal de Québec, « Les policiers prévoient 400 arrestations », François Bourque, 28 mars 2001, p. 3.

⁷ Le Soleil, « Forces quintuplées », Claude Vaillancourt, 29 octobre 2000, p. A1.

⁸ The Gazette, "5,000 cops to get special training for April summit in Quebec city", Kevin Dougherty, February 15 2001, p. A7.

⁹ La Tribune, « Plus de 6000 policiers sur les dents », Michel Hébert, 28 mars 2001, p. B8.

¹⁰ Le Soleil, « L'armée sera sur place », Claude Vaillancourt, 13 mars 2001, p. A3.

¹¹ The Globe and Mail, "Quebec summit leaves Mounties decimated", Andrew Mitrovica, March 14 2001, p. A1.

¹² La Presse, « L'arsenal policier », 14 avril 2001, p. B2.

¹³ La Presse, « Des escouades armées jusqu'aux dents », Denis Lessard, 22 avril 2001, p. A3.

¹⁴ La Presse, « En prévision du Sommet – Les douaniers sont sur les dents », Vincent Marissal, 10 mars 2001, p. A1.

AVERTISSEMENT : L'objectif du présent texte est d'abord et avant tout de faire le récit d'une opération d'infiltration policière d'une envergure peu commune, telle qu'elle fut relatée par les deux agents d'infiltration durant leurs témoignages au procès des 7 de Germinal, et non pas de raconter l'histoire du groupe Germinal, qui elle reste encore à écrire. La façon que ces deux agents d'infiltration professionnels rapportent les propos attribués aux gens de Germinal doit être nécessairement sujette à caution.

Dans la mire des flics

Pendant que les médias étalaient les mesures de sécurité prévues à l'occasion du Sommet des Amériques, des enquêteurs de différents corps policiers menaient discrètement des investigations à l'égard de certains groupes de manifestants. Ces enquêteurs étaient regroupés au sein de l'escouade des Crimes majeurs pour le Sommet des Amériques.

« Au début, au mois de novembre, quand on a commencé ça, on était cinq à Montréal et cinq à Québec », a expliqué l'agent Vincent Santori, matricule 8651, policier à la Sûreté du Québec depuis mars 1992. En avril 2001, les effectifs de l'escouade avaient triplés, pour atteindre six équipes de cinq policiers chacune.

Les gens de Germinal ont vite attirés l'attention de l'escouade des Crimes majeurs.

L'enquête policière sur le groupe Germinal a commencé le 5 décembre 2000. Ce jour-là, l'agent Santori et le sergent Noël St-Hilaire de la GRC, matricule 34700, ont rencontré une source codée, c'est-à-dire un informateur de police.

L'informateur a déclaré aux deux enquêteurs « qu'un groupe de militants gauchistes et anarchistes sous la direction de trois individus Bertoncini, Mario – Boissonneault, Alex et un dénommé Pierre-David (nom de famille inconnu) préparent des manifestations pour le Sommet des Amériques en avril 2001 », lit-on dans un document de 36 pages signé par l'agent Santori. Ce document, qui offre un résumé de l'enquête policière, a été rédigé en appui à une demande de mandat de perquisition.

« Le but visé par ce groupe serait de déstabiliser le déroulement du Sommet. Ils veulent revendiquer la reconnaissance de leur groupe Germinal, un mouvement contre la mondialisation et le capitalisme. Leurs revendications et leurs idéologies sont similaires aux différents groupes ayant déjà manifestés lors de la dernière année à Seattle, Prague et dernièrement à Montréal lors du G-20 », peut-on également lire dans le même document.

L'informateur semble très proche de Germinal si l'on en juge par la précision des renseignements qu'il fournit à la police. « Il nous explique toutes les personnes impliquées et tous les moyens que monsieur Boissonneault voulait utiliser pour percer le mur de sécurité », a déclaré l'agent Santori durant son témoignage à la Cour du Québec. La source codée a même décrit le rôle présumé de chaque membre à l'intérieur du groupe.

« Avec tous les noms qui ont sorti, suite à notre première rencontre, j'avais fait des vérifications, et tous les dires de la source, à ce moment-là, nous nomme des noms, des personnes, des adresses, on a fait des vérifications à l'ordinateur de la police, et se sont toutes avérées positives, ces informations-là. Alors nous avons continué l'enquête, nous

avons mis de la filature sur certains individus, et nous avons eu plusieurs rencontres avec la source, et à chaque information que la source nous donnait, on la travaillait, on faisait de la filature, et ça concordait à 100% à ce que la source nous disait », ajoute le policier Santori.

Filature et surveillance électronique

Les policiers ont exercé de la surveillance physique à l'égard des membres de Germinal à au moins neuf reprises, entre le 11 décembre 2000 et le 2 mars 2001.

Les policiers étaient d'ailleurs prêts à faire beaucoup de kilométrage pour connaître les allées et venues des gens de Germinal. Par exemple, après avoir fait de la surveillance à l'extérieur de l'appartement d'Alex Boissonneault, sur la rue Bercy, à Montréal, les policiers ont ensuite prit en filature des membres de Germinal jusqu'à St-Grégoire, dans la région administrative du Centre-du-Québec, puis ensuite jusqu'à Trois-Rivières, en Mauricie.

Certains indices laissent croire que l'informateur était lui-même un membre actif de Germinal. Ainsi, le 25 janvier 2001, la source a informée le Sgt St-Hilaire qu'une « importante réunion » de Germinal a été remise à la semaine suivante. Puis, le 30 janvier, l'informateur a indiqué aux enquêteurs qu'une rencontre « impliquant les organisateurs du projet Germinal » doit avoir lieu le lendemain, chez Alex Boissonneault.

Dans un groupe fermé comme Germinal, ce genre d'information est habituellement accessible seulement aux membres.

Mais il y a plus. Forts de ces informations, les policiers auraient normalement dû être aux aguets pour surveiller cette « réunion importante », question de ne pas manquer cette superbe occasion d'identifier tous « les organisateurs du projet Germinal ». Après tout, c'était la première fois depuis le début de l'enquête policière que les enquêteurs de l'escouade étaient informés à l'avance de la tenue d'une réunion de Germinal.

Or, il n'en a rien été. Aucune surveillance n'a été exercée. On comprendra vite pourquoi les enquêteurs n'en ont pas éprouvés le besoin.

Ainsi, le 2 février, la source codée a offert au sergent St-Hilaire un résumé de la réunion de Germinal. Comment l'informateur aurait-il pu savoir ce qui s'était dit durant la réunion autrement qu'en assistant lui-même à ladite réunion, laquelle était évidemment seulement ouverte aux membres ?

On ignore ce que l'informateur recevait en échange des renseignements qu'il fournissait à la police. On sait cependant qu'il a rencontré, ou est entré en communication, avec les enquêteurs de l'escouade des Crimes majeurs à au moins dix-huit occasions entre le 5 décembre 2000 et le 21 mars 2001.

À la surveillance physique s'est ajoutée la surveillance électronique. Ainsi, le 28 février 2001, le caporal Jean-Pierre Giguère a demandé au juge René de la Sablonnière d'émettre trois différentes sortes de mandats de surveillance des communications téléphoniques visant cinq membres de Germinal (Alex Boissonneault, Jean-François Dufresne, Mario Bertoncini, Serge Vallée, Christian Lagueux).

Le juge de la Sablonnière a accepté d'émettre trois mandats généraux pour relevés téléphoniques interurbains, cinq mandats enregistreurs de numéros téléphoniques et cinq mandats de registre de téléphone.

« Nous avons fait des mandats d'écoute pour enregistrer les numéros de téléphone », a expliqué l'agent Vincent Santori. Il y a eu la vérification des téléphones qui sont faits, puis effectivement, on voit que ces cinq individus se parlaient sur une base régulièrement. Et qu'ils s'appelaient sur une base régulièrement. »

Certains se demanderont peut-être pourquoi les policiers ont-ils décidé de consacrer autant de temps et de ressources à espionner Germinal au détriment de d'autres groupes. La réponse à cette question se trouve probablement dans le document signé par l'agent Santori auquel nous avons déjà fait référence.

« Ce qui démarque le groupe Germinal des autres groupes de manifestants déjà connus est l'utilisation d'ex-militaires et militaires toujours avec les Forces armées canadiennes », écrit le policier de la Sûreté du Québec.

D'ailleurs, les Forces armées canadiennes ont elles-mêmes collaborée à l'enquête policière. Ainsi, le 22 décembre 2000, un adjudant de l'armée canadienne a communiqué de l'information à l'agent Santori concernant trois personnes membres, ou proches, de Germinal qui sont, ou ont déjà été, membres des Forces armées canadiennes.

De plus, selon l'informateur de police, un des membres de Germinal aurait même été convoqué par des responsables des Forces armées canadiennes qui l'ont questionné relativement à son implication dans les manifestations au Sommet des Amériques.

Les techniques d'enquête intrusives utilisées par les policiers étaient cependant de la bagatelle en comparaison de ce qui attendait les gens de Germinal.

« Une offre alléchante »

Le 6 février 2001, les enquêteurs de l'escouade des Crimes majeurs pour le Sommet des Amériques se sont réunis et ont élaborés un scénario visant à permettre à un agent d'infiltration d'entrer en contact avec un membre de Germinal.

Les policiers savaient que le groupe Germinal était composé d'étudiants et de travailleurs, âgés au début de la vingtaine. Bref, il s'agissait de jeunes gens aux revenus modestes.

« On savait que Jean-François Dufresne, qui était étudiant au moment où que l'enquête a débuté, n'est plus étudiant, et cherchait un travail », a expliqué l'agent Vincent Santori.

« Une offre d'emploi alléchante sera une première tentative pour approcher le sujet principal », lit-on dans le document signé par Santori.

« On a émis des feuilles dans les alentours de son quartier, continue Santori. Dans les appartements différents, on a mis à peu près soixante-quinze tracts. Ça nous prenait quelqu'un pour voyager des véhicules. »

C'est ainsi que les enquêteurs de l'escouade ont créé une compagnie fictive de location de véhicules tenue par un agent d'infiltration, en l'occurrence le gendarme André Viel. À ce moment-là, le gendarme Viel était à l'emploi de la GRC depuis 1991.

L'appât tendu par les policiers a d'ailleurs fonctionné à merveille. « La première personne qui a appelée, c'était Jean-François Dufresne, a raconté l'agent Santori. C'est le premier. Après ça, on a eu juste un deuxième téléphone. »

Le 8 février, Jean-François Dufresne a ainsi appelé au numéro de téléphone indiqué sur le tract pour postuler à l'emploi. « J'ai reçu un appel d'un monsieur qui s'appelait Jean-François, puis qui était intéressé à mon offre d'emploi. Ça fait que je lui ai retourné un appel plus tard, puis je lui ai expliqué qu'il serait possible pour moi d'aller lui passer une petite entrevue », a déclaré le gendarme Viel durant son témoignage au procès des 7 de Germinal.

L'agent d'infiltration a ensuite rencontré Jean-François chez lui, rue Rougemont, à Ste-Foy. « Le lendemain matin, je l'ai rappelé pour lui dire qu'il avait l'emploi », poursuit l'agent d'infiltration. C'est ainsi que le gendarme Viel a fait son entrée dans la vie d'un membre de Germinal.

« On l'a rencontré, il a eu une entrevue, puis il a été engagé comme chauffeur de véhicules pour nous, explique l'agent Santori. Cet emploi c'était de voyager des véhicules pour une compagnie de location, deux à trois fois par semaine. Ce qu'on faisait, on prenait un véhicule de Québec qui était loué, on l'emmenait à Montréal, et lui, il conduisait tout seul jusqu'à Montréal, puis en revenant, Québec... aussi l'inverse, on faisait Montréal-Québec. L'agent d'infiltration était assis dans le véhicule avec Jean-François Dufresne, pour se lier à cet individu-là. »

Chaque voyage était rémunéré de 75\$.

Le gendarme Viel n'était que le premier des deux agents d'infiltration assignés à l'enquête policière sur Germinal.

Le second gendarme s'appelait Nicolas Tremblay, matricule 46114. Membre de la GRC depuis août 1997, le gendarme Tremblay a aussi eu un passage d'une année à la Sûreté du Québec, en 1999 et 2000. Il était âgé de 26 ans au moment où il a été appelé à agir comme agent d'infiltration durant l'enquête sur Germinal.

Notons que ce policier a été utilisé un faux nom de famille durant l'opération d'infiltration. Ainsi, il disait s'appeler Nicolas Deslauriers.¹⁵ Selon toute vraisemblance, il a utilisé son véritable prénom dans l'éventualité où une connaissance l'interpellerait par son prénom en le croisant sur la rue alors qu'il se serait trouvé en présence de gens de Germinal. S'il avait été interpellé sous un autre prénom en pareilles circonstances, cela aurait été susceptible d'éveiller des soupçons chez les militants ciblés et ainsi mettre en péril toute l'opération d'infiltration.

Durant son témoignage au procès des 7 de Germinal, le gendarme Tremblay a précisé que son premier contact avec l'équipe d'enquêteurs a eu lieu le 14 mars 2001. « Ce qui m'a été élaboré, c'était qu'on était infiltré en partie dans un groupe qui avait pour but

¹⁵ The Gazette, "Cops infiltrated group: Activist", Kevin Dougherty, 23 May 2001, p. A4.

d'aller manifester au Sommet avec un potentiel violent, mais pas beaucoup de détails », a-t-il déclaré.

La mécanique de l'infiltration

Les deux agents d'infiltration agissaient sous la supervision d'un agent couvreur.

Les responsabilités d'un agent couvreur sont multiples. Il doit évaluer les scénarios opérationnels, s'assurer que la conduite des agents d'infiltration est en tout temps appropriée et conforme aux lois et directives afin de préserver l'intégrité de la preuve qui est recueillie au cours de l'opération, et, si besoin est, enseigner aux agents d'infiltration à rédiger des notes claires et complètes, qui l'aideront lors de leurs témoignages à la cour.

Durant son témoignage, le gendarme Nicolas Tremblay a décrit comment les deux agents d'infiltration travaillaient de concert avec l'escouade des Crimes majeurs durant l'opération.

« Toutes les fois qu'il y avait un contact avec les membres du groupe, on avait un *briefing* avant le contact et un *debriefing* après. On rapporte qu'est-ce qui est arrivé lors d'une rencontre ou d'un contact. Lorsqu'il y a des rencontres de *briefing* ou de *debriefing*, certaines sont un sur un, puis certaines sont les agents couvreurs seulement avec les agents d'infiltration, puis certaines sont toute l'équipe d'enquêteurs, les agents couvreurs et les agents d'infiltration », a relaté le policier.

Le gendarme Tremblay a aussi indiqué à quel moment il procédait à la rédaction de ses notes, sorte de journal de bord de l'agent d'infiltration. « Immédiatement après un contact, le plus tôt possible dans le domaine du possible, là, toujours à l'intérieur des vingt-quatre heures », dit-il.

Il a également précisé que son agent couvreur était en possession de ses cahiers de notes. « Mon habitude à moi, c'est de faire le *debriefing*, de prendre mon cahier de notes, m'installer dans ma chambre seul, puis de faire mes notes », a-t-il résumé.

Les notes des agents d'infiltration vont avoir une importance cruciale lors du procès des 7 de Germinal. En effet, les deux agents d'infiltration ont lu leurs notes tout au long de leur témoignage au procès de Germinal.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les cahiers de notes ont continuellement servi de béquilles aux deux agents d'infiltration durant leurs témoignages au procès. En fait, on pourrait même dire sans exagérer que les deux gendarmes auraient probablement été incapables de témoigner précisément sur quoi que ce soit en l'absence de leurs précieux cahiers de notes.

Fait à souligner, la procureure de la couronne Geneviève Lacroix semblait d'ailleurs mieux connaître le contenu des cahiers de notes que les deux agents d'infiltration, bien que ceux-ci disaient pourtant en être les auteurs. À certains moments des témoignages, la procureure Geneviève Lacroix a même dû indiquer où se trouvaient les passages des cahiers de notes que les deux gendarmes devaient lire pour raconter au tribunal leurs propres faits et gestes.

Le fait que les agents d'infiltration devaient continuellement s'appuyer sur leurs cahiers de notes s'explique par une raison bien simple. Entre la fin de l'opération Germinal et leur témoignage à la cour, les deux gendarmes ont vraisemblablement participé à plusieurs autres missions d'infiltration durant lesquelles ils auront eu à noircir d'autres cahiers de notes, tant et si bien que les souvenirs de leurs interactions avec les gens de Germinal devaient sûrement être rendus bien loin dans leur mémoire au moment du procès.

Tuer le temps en jasant

La stratégie de l'opération d'infiltration pouvait se résumer ainsi : d'abord, commencer en douceur avec un lien employeur-employé ; ensuite, fabriquer de toute pièce une relation d'amitié-bidon ; enfin, établir le type de lien de camaraderie qui s'apparente à celui que l'on retrouve entre les militants qui unissent leurs forces face à un adversaire commun.

« Ç'a été un processus de quelques rencontres, là, mais c'est devenu un lien d'amitié après quelques semaines, résume le gendarme Nicolas Tremblay. Éventuellement, c'était l'objectif, là, d'être introduit dans le groupe. »

Faire de la route est évidemment une activité propice aux longues conversations. Question de tuer le temps...

Et ce n'est pas le temps à tuer qui manquait durant les nombreux voyages de véhicules effectuées dans le cadre de l'enquête de l'escouade des Crimes majeurs pour le Sommet des Amériques.

Quand on sait que le trajet entre Montréal et Québec nécessite trois heures de route et que Jean-François Dufresne a effectué un total de neuf voyages avec l'agent d'infiltration André Viel, voilà qui donne beaucoup d'heures de conversation.

Le premier voyage du gendarme André Viel avec Jean-François Dufresne a eu lieu le lundi 12 février 2001.

« Cette journée-là, on n'a pas discuté précisément du Sommet, précise le gendarme Viel. On avait des discussions d'ordre général sur divers sujets. On a parlé d'endroits d'où je venais, de présence policière sur l'autoroute, de la conduite du véhicule. Je lui ai demandé si ça le dérangeait pas aussi que je le payais au noir, il m'a expliqué que ça le dérangeait pas. »

Le gendarme Viel a aussi appris à connaître Jean-François. « C'était un étudiant, puis il était aussi dans sa période de *release* de l'armée, dit-il. Il voulait quitter l'armée. »

« On a parlé d'équipements de l'armée canadienne, de fusils, de véhicules, d'aviation, continue l'agent d'infiltration. Il m'a aussi expliqué que les meilleurs soldats, c'était les Canadiens, les meilleurs officiers : les Anglais puis les Allemands, puis les meilleurs équipements, bien c'était l'équipement américain. »

Le second voyage avec Jean-François Dufresne a été effectué dès le lendemain, le mardi 13 février.

Sur la route, le gendarme Viel et Jean-François Dufresne ont eu des « discussions d'ordre général ». Comme le « hasard » fait bien les choses, le Sommet des Amériques a fini par faire son apparition durant la conversation...

« On a parlé des pauvres du Brésil. Il m'a expliqué qu'il va y avoir le Sommet des Amériques à Québec, puis je lui ai expliqué que je croyais que c'était à la fin d'avril. Il m'a expliqué que ça a pas de bon sens, on sait même pas qu'est-ce qui va se décider là », raconte le gendarme Viel.

« Il m'a parlé des gouvernements qui ne gouvernent pas... on a parlé du FMI, de la base mondiale [sic], qui sont installés aux États-Unis. Je lui ai expliqué que le gouvernement américain gouvernait tout, puis que les Américains, c'est comme une grosse machine qui bouffe tout. Je lui ai expliqué que ça allait brasser comme à Seattle, puis lui m'a expliqué qu'il croyait que ça allait encore plus brasser à Québec, que les gens sont de plus en plus conscients du capitalisme; que lui ne voulait pas retourner au Moyen-âge ou à l'aristocratie ; qu'il ne voulait pas que 90% des gens travaillent pour 10% des gens », rapporte le policier.

Comme on le voit, l'agent d'infiltration faisait son possible pour donner l'impression qu'il partageait l'indignation de son compagnon de route. « Je lui ai expliqué qu'on est tous du monde, on est tous assis sur un... si on me permet l'expression, un trou de cul, comme Yvon Deschamps l'avait dit dans un monologue », indique le gendarme Viel.

« Après ça, on a parlé de nos blondes à la Saint-Valentin, puis... j'ai continué à avoir des discussions d'ordre général, puis je l'ai ramené chez lui », conclut-il.

Le quatrième voyage a été effectué le lundi 19 février.

« On a fait un transport Québec-Montréal, Montréal retour. On a eu des discussions d'ordre général, dit l'agent d'infiltration. J'ai indiqué à voix haute, quand on est arrivés proche de Québec, l'enseigne que c'était la capitale nationale. Jean-François m'a expliqué que ça a fait chialer beaucoup de monde. Puis je lui ai expliqué qu'à la fin du mois d'avril, ça va être la capitale du monde, puis qu'il devrait y avoir des gros meetings pendant cette période-là. Il m'a expliqué que c'est le Sommet des Amériques, que ça va être la guerre. Je lui ai expliqué qu'il va y avoir de la police, beaucoup de polices. Il m'a expliqué qu'il allait probablement y avoir 15 000 polices plus le FBI. Puis après ça, on a parlé d'une auto qui faisait beaucoup de fumée, puis on a continué à avoir des discussions d'ordre général. Je l'ai ramené chez lui. »

Boire une bière avec un agent double ?

Puis, le gendarme André Viel a fait un pas pour essayer de se rapprocher de Jean-François Dufresne. « Je l'ai recontacté mardi le 20 février... je lui ai expliqué qu'il y avait un voyage à faire mercredi le 21 et puis s'il était disponible, là pour aller prendre une bière ce soir », dit-il.

C'est ainsi que l'agent d'infiltration et son « employé » sont allés prendre une bière dans un bar de Québec. Ce sera la première d'une série de « sorties sociales » destinées à renforcer le « lien d'amitié » entre l'agent d'infiltration et la cible de l'escouade des Crimes majeurs pour le Sommet des Amériques.

« On a été au Tapis Vert, relate le gendarme Viel. On a été joué au billard et puis on a eu des discussions d'ordre général. On a parlé de la population au Brésil, qu'ils étaient 12 millions, qu'il y en avait 8 millions qui n'avaient pas de job. Puis je lui ai expliqué que le pire là-dedans, c'est que tout va se décider à Québec, puis on a continué à avoir des discussions d'ordre général. On a aussi parlé du TSE, de la bourse. »

Le lendemain, Jean-François Dufresne a repris la route avec l'agent d'infiltration.

« Comme d'habitude, j'ai été le chercher, on a été à Montréal en auto, on est revenus, on a eu des discussions d'ordre général, on a écouté de beaucoup de musique. Je lui ai remis des films. Je lui ai aussi expliqué que comme à la fin du mois d'avril, il va y avoir le Sommet des Amériques, les personnes présentes là, devraient regarder "Rob Roy", "Les Misérables"... c'était tous des bons films pour les valeurs », dit le gendarme Viel.

La semaine suivante, les enquêteurs de l'escouade des Crimes majeurs ont conçu un scénario pour que l'agent d'infiltration puisse entrer en contact avec d'autres gens de Germinal.

Le scénario en question débute par un coup de téléphone du gendarme Viel à Jean-François Dufresne, le mercredi 29 février.

« Je lui ai demandé effectivement s'il était disponible le jeudi et le vendredi, raconte-t-il. Le policier lui a alors indiqué « qu'il serait possible qu'on ferait un *sleep over* à Montréal. C'est-à-dire qu'on ferait un transport Montréal-Québec au lieu de Québec-Montréal. »

« Il m'a expliqué que ça lui causait pas de problème. Je lui ai expliqué que j'étais pas sûr encore, mais que j'allais confirmer jeudi, puis que j'allais payer les dépenses, ces choses-là, s'il allait coucher chez un ami ou dépendamment de la façon qu'il allait procéder pour rester à Montréal », dit l'agent d'infiltration.

« Monsieur Dufresne a introduit notre agent double à les autres membres du groupe, raconte l'agent Vincent Santori. Il y avait un matin qu'on a fait un scénario où monsieur Dufresne a emmené le véhicule à Montréal, il a couché chez Alex Boissonneault, ce soir-là. Notre agent double devait aller le chercher à 10h du matin, pour aller emmener un véhicule à Québec. Notre agent double est arrivé là une demi-heure avant, il a dit : "je suis pris, j'ai deux véhicules à monter. Est-ce que t'aurais pas quelqu'un d'autre pour nous amener?" Alors monsieur Boissonneault s'est offert pour amener ce deuxième véhicule-là, notre agent double lui a dit : "je vais même te ramener à Montréal." Alors ils ont fait le voyage jusqu'à Québec, et notre agent double a retourné dans le véhicule avec monsieur Boissonneault, à Montréal. Et c'est là que monsieur Boissonneault a rencontré notre agent double. »

Après trois semaines d'opération d'infiltration et six allers-retours Montréal-Québec, le gendarme Viel venait d'entrer en contact avec la cible principale de sa mission.

Une partie de paintball « entre amis »

Le vendredi 2 mars, Alex Boissonneault a prit part à un transport de véhicules vers Québec. Ce fut son premier voyage avec l'agent d'infiltration. Il en fera six au total.

« À Québec, à l'aéroport, j'ai pris... monsieur Dufresne et monsieur Boissonneault avec moi dans mon véhicule, je les ai reconduits chez monsieur Dufresne, rue Rougemont. Lui et monsieur Boissonneault se sont salués et puis par la suite, j'ai quitté avec monsieur Boissonneault de Québec à Montréal, jusqu'à sa résidence. Avec lui, durant le transport, j'ai eu diverses conversations d'ordre général », raconte le gendarme Viel.

« On a parlé de présence policière sur l'autoroute, à quel endroit ils se cachent d'habitude, à la hauteur du Madrid. On a parlé de climat, continue-t-il. Je lui ai demandé ce qu'il faisait, il m'a demandé si je savais ce qu'il allait y avoir à Québec. Je lui ai expliqué qu'il allait y avoir un gros meeting. Il m'a expliqué que c'était le Sommet des Amériques 2001, qu'il allait y avoir beaucoup de manifestations, puis que lui s'occupait d'organiser des choses en parallèle, puis qu'il faisait aussi beaucoup de social. »

Le temps passé sur la route a permis au gendarme Viel de mieux connaître Alex. « Il m'a expliqué qu'il était étudiant, puis pendant une des discussions générales, alors qu'on venait à Montréal, il m'a aussi expliqué qu'il avait été dans l'armée, dit-il. Si ma mémoire est correcte, il m'a expliqué qu'il avait été quatre ans dans la régulière. »

« Arrivé à sa résidence, je lui ai expliqué de me donner son numéro de téléphone, si j'ai besoin de lui, je pourrais lui donner un coup de fil. Alex m'a remis son numéro de téléphone, puis ainsi qu'un horaire de disponibilité. Puis je lui ai expliqué qu'on sait jamais, si j'avais besoin de lui, je le rappellerais », relate l'agent d'infiltration.

Les voyages Québec-Montréal, et vice-versa, se sont entrecoupés de « sorties sociales ». Le samedi 3 mars, Jean-François Dufresne est allé jouer aux quilles avec le gendarme Viel. Puis, le jeudi 8 mars, Jean-François et le gendarme Viel sont allés prendre une bière au bar Le Grimoir, où ils seront rejoints par Alex Boissonneault.

Le vendredi 9 mars, le gendarme Viel a fait un transport de véhicules avec Jean-François et Alex. Ce jour-là, l'agent d'infiltration a proposé une autre « activité sociale » à ses deux compagnons de route.

« J'ai effectivement expliqué à monsieur Boissonneault et monsieur Dufresne que ma sœur avait gagné un certificat-cadeau pour aller jouer au *paintball*, dit-il. Et puis que j'avais un problème, c'est que j'avais pas de monde pour utiliser tous les espaces du certificat. Ça fait que si eux autres étaient en mesure de trouver des gens, on pourrait utiliser le certificat au lieu de le remettre. »

« Notre agent double avait dit que lui venait de Québec, alors comme le coupon était pour Montréal, il avait dit à monsieur Boissonneault que lui n'avait aucune famille ou des amis à Montréal, alors il a donné le mandat à Boissonneault de trouver des amis pour jouer au *paintball* avec eux, un samedi après-midi », explique l'agent Vincent Santori.

« Compte tenu que c'est des ex-militaires, certains, alors on a fait le scénario qu'ils jouaient au *paintball*, ajoute le policier de la Sûreté du Québec. Le *paintball*, c'est l'endroit où on va jouer c'est un entrepôt où les gens s'habillent en militaires, ils ont des masques, des armes, et ça tire des balles de peinture. Puis la place, il y a des barricades, il y a tout. C'est comme jouer à la guerre, c'est un jeu de guerre. »

Le mercredi 14 mars, le gendarme Viel a contacté Alex Boissonneault. « Je lui ai demandé si on allait au *paintball* en fin de semaine, il m'a expliqué qu'il attendait mon

feedback, raconte l'agent d'infiltration. Je lui ai expliqué que j'avais un problème, que j'avais juste un *chum* qui pouvait venir avec moi. Ça fait que je lui ai demandé si ça serait possible pour lui et Jean-François d'essayer de trouver d'autre monde. »

En fait, le « chum » dont parlait le policier Viel était nul autre que son collègue, le gendarme Nicolas Tremblay.

« [Le] gendarme Viel m'avait invité et avait invité monsieur Boissonneault et monsieur Dufresne à inviter d'autres amis, pour pouvoir combler toutes les places », explique le gendarme Tremblay.

Serviables et plein de ressources

« Mon premier contact avec les membres du groupe Germinal a été le 16 mars 2001. C'était lors d'un scénario de crédibilité qui consistait à m'introduire comme un employé du gendarme Viel qui, lui-même, employait déjà deux membres du groupe Germinal, précise le gendarme Nicolas Tremblay. Le scénario consistait dans le fait que j'étais employé du gendarme Viel pour conduire des véhicules de Québec à Montréal, pour faire des livraisons de véhicules, puis les deux autres employés qui faisaient partie du groupe Germinal, qui étaient Alex Boissonneault et Jean-François Dufresne, avaient les mêmes fonctions que moi. »

« Donc, le 16 mars, j'ai transporté un véhicule de Montréal à Québec avec le gendarme Viel et monsieur Alex Boissonneault a fait de même. C'est là que je l'ai rencontré, relate-t-il.

« Ç'a été amical », a déclaré le gendarme Tremblay pour décrire ce premier contact avec celui que les policiers de l'escouade des Crimes majeurs avait désigné comme étant le « leader de Germinal ».

Alex a eut vite fait de réaliser que ses « nouveaux compagnons » ne manquaient pas de ressources.

« Monsieur Boissonneault, le gendarme Viel et moi-même sommes montés dans le véhicule du gendarme Viel pour se rendre à un entrepôt qu'on possédait, que la compagnie du gendarme Viel possédait, puis dans le but de continuer le scénario de crédibilité, dans le sens que moi je conduisais parfois un camion van cube que le gendarme Viel avait, que la compagnie du gendarme Viel avait, puis que cette journée-là, moi, j'allais chercher de l'équipement de cuisine que le gendarme Viel m'avait déniché à Québec, parce que je voulais partir une compagnie de traiteur », raconte l'agent d'infiltration.

« Donc, on s'est rendus les trois, monsieur Boissonneault, moi-même et gendarme Viel, à l'entrepôt Sécurespace sur le boulevard Armand-Viau à Québec, puis là, les trois ensemble, on a chargé l'équipement de cuisine dans le van cube, puis c'était pour provoquer des conversations avec monsieur Boissonneault puis le gendarme Viel, continue le policier. Monsieur Boissonneault me demandait c'était dans quel but, pour je m'étais intéressé à ça, puis je lui ai expliqué que je voulais ouvrir une compagnie de traiteur, quelque chose de simple, pour préparer de la nourriture dans des activités style festivals et tout ça. »

Ainsi, « Nic » disait être sur le point de démarrer une compagnie de traiteur, tandis que son collègue Viel faisait savoir qu'il avait accès à un camion cube. Voilà qui tombait drôlement bien puisque les gens de Germinal avaient à la fois besoin de repas prêts à manger et de moyens de transport spacieux pour la tenue d'un camp de formation en vue du Sommet des Amériques !

« Monsieur Boissonneault m'a dit que c'était très intéressant, puis que lui préparait du camping pour l'été prochain l'été 2001, puis que peut-être qu'il aimerait ça avoir recours à mes services pour son camping », raconte le gendarme Tremblay.

De son côté, le gendarme Viel ne s'est pas fait prier pour offrir de mettre son van cube à la disposition d'Alex.

« Je lui ai expliqué que si jamais il aurait besoin du camion pour un déménagement ou quelque chose comme ça, il aurait juste à me laisser savoir et puis il aurait juste à payer l'essence », dit-il. Il m'a aussi expliqué qu'il voulait louer un camion, parce que dans deux semaines, lui puis un groupe d'amis, ils avaient plein de choses, puis ils allaient faire du camping. »

L'agent d'infiltration a toutefois posé une condition. « Je lui ai expliqué qu'il devrait pas y avoir de problème, mais que je devais conduire le camion. Après ça, il m'a expliqué qu'il voulait pas me causer de dérangement. Je lui ai expliqué qu'un camion ça doit être aux alentours de 80\$ par jour, plus le kilométrage. Par la suite, il m'a expliqué qu'il allait en parler avec Jean-François », relate-t-il.

« Je lui ai demandé s'ils étaient beaucoup, il m'a expliqué qu'ils étaient une bonne gang », ajoute le gendarme Viel.

Cinoche, paintball et bière

Le samedi 17 mars est le jour de la partie de *paintball*. Il s'agit d'un moment important dans l'opération d'infiltration puisque les deux policiers en civil vont faire la connaissance de d'autres gens de Germinal, faisant ainsi un pas de plus à l'intérieur du groupe ciblé par l'enquête de l'escouade des Crimes majeurs pour le Sommet des Amériques.

Dans un premier temps, les deux agents doubles de la GRC se sont rendus à l'appartement d'Alex, sur la rue Bercy.

« On est montés, j'ai frappé à la porte, on est entrés. Il y a un individu du nom de Fred qui s'est présenté à nous autres, il nous a aussi présenté Mario », relate le gendarme André Viel. « On a rencontré Mario Bertoncini, puis Pierre-David Habel, ajoute le policier Nicolas Tremblay. On a rencontré ces gens-là, puis on a attendu que d'autres amis arrivent. »

« Il y avait un film qui jouait sur la télévision, continue le gendarme Tremblay. C'était le film "Germinal." C'était un bon sujet de discussion pour nous. Donc, je me suis assis, j'ai regardé le film, puis on a discuté un petit peu là-dessus, là, mais de façon générale. »

Durant son témoignage, le gendarme Viel a indiqué qu'il avait déjà vu ce film qui parle « des valeurs sociales. »

« C'est des mineurs qui sont abusés par un employeur », résume-t-il.

« Un peu plus tard, il y a quelqu'un qui a expliqué que Jean-François était arrivé et puis il y a aussi quelqu'un dans l'appartement qui a dit : "On va aller aider Jean-François à monter les boîtes." Je le sais pas c'est qui. Il y a quelqu'un d'autre qui a dit : "Non, non, on va faire ça plus tard", déclare l'agent Viel. Par la suite, on est partis, puis on s'est dirigés au 5592 Hochelaga Est, qui est Action Commando Paintball. »

« Pendant l'après-midi, on a joué au *paintball*. À un moment donné, pendant une pause dans les parties, je suis passé près d'Alex puis de Jean-François, puis j'ai entendu un petit bout de conversation : "puis les masques". Après ça, les deux ont dit qu'ils allaient chercher des balles pour la partie de *paintball* », raconte l'agent d'infiltration.

« Par la suite, on s'est rendus au 214 Ste-Catherine, qui est le pub Faubourg. On s'est assis, on a eu des consommations, des discussions d'ordre général sur la partie de *paintball* », poursuit le gendarme Viel. Les deux gendarmes étaient alors accompagnés de Jean-François, Mario, Fred et Martin – ces deux derniers n'étant pas reliés au groupe Germinal.

« J'ai expliqué à Jean-François que je voulais m'acheter une genre de grenade que tu pouvais acheter au jeu, là, Action Commando. Martin, à ce moment-là, a expliqué qu'il aurait fallu tirer des *smokes* et puis Jean-François a expliqué qu'il en avait une à la maison, déclare l'agent d'infiltration. Ce que moi je comprends de ça, c'est des *smokes* bombes utilisées là... l'équipement militaire. »

« Par la suite, on s'est rendus au Pub Ste-Élizabeth, puis un peu plus tard, Alex est arrivé. On a encore eu des discussions d'ordre général, continue le gendarme Viel. Puis par la suite, moi, j'ai expliqué à Alex, qui était assis à côté de moi, de demander au deuxième gendarme de lui conter son histoire de la Colombie-Britannique. Par la suite, l'autre gendarme lui a expliqué qu'il s'avait attaché, quand il était en B.C., avec des chaînes après des arbres. Lui s'avait enchaîné après les arbres, pour pas que ces arbres-là soient coupés. »

Les policiers étaient satisfaits de cette première rencontre entre le gendarme Tremblay et d'autres gens de Germinal. « Lors de cette rencontre-là, ce samedi-là, le deuxième agent double étant plus jeune, s'est fait plus aimé par les membres du groupe, ils l'ont vraiment pris comme un bon ami, et ils se sont confiés à lui », affirme l'agent Santori.

« Le lien le plus fort que j'ai développé cette journée-là, c'était avec Jean-François Dufresne, déclare le gendarme Tremblay. J'ai remis mon numéro de téléphone à Alex Boissonneault, lui disant que j'étais pas mal prêt à fonctionner avec mon équipement de cuisine puis mon service de traiteur, que s'il avait besoin de moi, de m'appeler. »

Germinal recrute un agent double

Le quatrième voyage d'Alex avec les deux agents d'infiltration de la GRC été effectué le vendredi 23 mars. « Chacun conduit un véhicule séparé et on se rend à Québec. Le gendarme Viel nous suit dans son véhicule personnel », explique le gendarme Nicolas Tremblay.

« On s'est de nouveau dirigés vers l'établissement Securespace sur la rue Armand-Viau. On a eu des discussions d'ordre général sur l'état de la chaussée, la musique, les films, relate l'agent André Viel. Alex m'a aussi expliqué que son colocataire a bien aimé ma cassette de Mike Oldfield. »

« Alex m'a aussi demandé pour le cube, continue-t-il. Je lui ai alors expliqué qu'en premier, je dois savoir pour combien de temps puis quand. Il m'a expliqué que ça serait samedi matin au lundi et que Jean-François pourrait le conduire de Québec. À ce moment-là, je lui ai indiqué : "C'est pour ton affaire de camping que tu m'as parlé l'autre fois?" Il m'a expliqué que oui, puis c'est à Victoriaville et puis que Jean-François pourrait partir de Québec. Je lui ai expliqué que j'allais vérifier ça, puis que je vais l'appeler. »

« Rendu à Québec, le scénario était que je devais revenir avec Alex Boissonneault dans le véhicule van cube, parce qu'André Viel devait rester à Québec, raconte le gendarme Tremblay. Ce qui est arrivé, c'est monsieur Boissonneault, son véhicule personnel était demeuré à Québec, parce qu'il avait eu des bris – il était venu la fin de semaine d'avant, je crois, ou durant la semaine – il avait eu des bris, son véhicule était au Canadian Tire du coin de l'Église puis boulevard Laurier à Ste-Foy. »

« Donc, le scénario de revenir de Québec à Montréal ensemble était à l'eau, mais on a quand même pris le van cube, puis moi, j'ai donné un transport jusqu'au Canadian Tire, de l'entrepôt Securespace à aller jusqu'au Canadian Tire », relate-t-il.

« Qu'est-ce qui arrive, c'est qu'on avait préparé des articles pour provoquer des conversations, dans le sens qu'on avait des tracts et des journaux qui parlaient du Sommet des Amériques, puis pour voir un peu si ça pouvait provoquer des discussions. J'avais ça dans mon *pack-sack*, j'avais mon *pack-sack* avec plein de linge, puis en plus, j'avais un t-shirt assez évocateur, là, par rapport au Sommet des Amériques, qui était dans mon sac, puis le scénario, c'était de dire à monsieur Boissonneault : sors mes écouteurs pour mettre mes *speakers*, mes petits haut-parleurs, pour mettre sur mon CD, puis on va pouvoir écouter de la musique dans le cube, parce qu'il n'y avait pas de radiocassette ni de CD. Ça fait que c'était un petit peu ça, qu'il fouille dans mes affaires, peut-être qu'il voit ça, puis qu'il en parle », dit l'agent d'infiltration.

Ainsi, le gendarme Tremblay espérait qu'Alex aperçoive son chandail portant l'inscription « Fuck le Sommet » en fouillant dans son sac à dos. Il s'agissait d'un chandail qui lui avait été remis par son agent couvreur. « En fait, c'est pas tout à fait ça qui s'est produit, déclare le policier. Il a fouillé dans mon sac, mais il n'a pas remarqué rien de spécial. »

« Par contre, qu'est-ce qui est arrivé, c'est qu'arrivé au Canadian Tire... je disais que j'avais voyagé beaucoup, puis dans l'Ouest canadien et cetera, j'avais vécu là, puis comment j'aimais le rythme de vie là-bas, tout ça. Puis monsieur Boissonneault m'a demandé qu'est-ce que je pensais – dans ces mots-là – qu'est-ce que je pensais de qu'est-ce qui allait se passer au mois d'avril à Québec. J'ai dit : "Tu veux dire le Sommet des Amériques?" Il m'a dit oui, puis j'ai sorti mon t-shirt avec le slogan – si vous le permettez monsieur le juge – c'était un t-shirt qu'il était écrit "Fuck le sommet" dessus, blanc, puis le lettrage noir », explique-t-il.

« Puis je l'ai montré à Alex, j'ai dit : "C'est ça que je pense du Sommet." Il a trouvé que c'était très cool, pour utiliser ses mots, puis que c'était très intéressant, puis là, on a eu une petite discussion générale sur ça, puis... là, moi, j'ai expliqué à Alex que j'allais être

là, puis que j'allais aller manifester au Sommet, puis que mon seul regret, c'était que... j'étais nouvellement de retour au Québec après mon séjour dans l'Ouest canadien, que j'avais pas beaucoup de contacts avec des groupes, j'avais pas eu la chance de rencontrer aucun groupe, pour me joindre à un groupe mieux organisé, mais que j'allais aller quand même manifester là-bas », continue l'agent d'infiltration.

« Puis là, j'expliquais que moi, vu que j'allais pas à l'école, j'avais moins de contacts... ou la possibilité de me joindre à des groupes organisés qui allaient aller manifester là-bas. Sur ce, monsieur Boissonneault m'a dit : "Bien moi, j'en ai un groupe, puis on va aller là-bas." Mais il a gardé ça très vague... pour ce petit bout là de conversation, puis il m'a dit que c'était un groupe, cependant, très bien organisé, mais qu'il aimerait ça me reparler devant une bière ou un café, » relate le gendarme Tremblay.

« Ensuite de ça, on est rentrés dans le Canadian Tire pour aller chercher son véhicule, je l'ai accompagné pour m'assurer que son véhicule était prêt et tout, puis là, on s'était entendus qu'on se rappellerait pour se reparler de ça, puis on a échangé nos numéros de téléphone encore une fois. Puis qu'est-ce qui est arrivé, c'est que son véhicule, malgré les réparations, ne fonctionnait pas. On a essayé de le décoller et tout ça, puis finalement, les mécaniciens du Canadian Tire l'ont repris en main, puis ils recommençaient à faire des réparations dessus. Donc, Alex, lui, voulait rester là à attendre, voir si son véhicule allait être correct, puis il m'a dit qu'il allait s'arranger pour revenir à Montréal par ses propres moyens, que j'avais pas besoin d'attendre plus que ça et tout et tout », rapporte-t-il.

« Mais par contre, avant de partir, avant d'avoir des nouvelles des mécaniciens... on est sortis à l'extérieur du Canadian Tire, dans le stationnement, puis on s'est dit : "là, on a le temps de parler", puis il m'a parlé un petit peu de son groupe, quand même assez en détail à ce moment-là, raconte le policier. Alex Boissonneault était très... était quand même prudent face à ne pas parler devant des personnes inconnues, tout ça. Ça fait qu'on est sortis du Canadian Tire, on a fumé une cigarette là, puis on a parlé, là, plus en détail de qu'est-ce que c'était. »

« À ce moment-là, il m'a expliqué qu'il faisait partie d'un groupe qui était très bien organisé, un petit groupe, environ vingt-cinq personnes, que ce groupe-là s'appelait Germinal, puis ce groupe-là était petit, mais allait être très efficace au Sommet, parce que c'était tous ou à peu près des amis assez proches, que ça faisait longtemps qu'ils se préparaient, ça faisait à peu près un an qu'ils se préparaient pour le Sommet des Amériques; que pour lui, le Sommet des Amériques, c'était comme une comète qui allait passer à Québec, ça passe une fois tous les cent ans ou peut-être plus, puis que c'était le moment de poser une action. Son groupe allait poser une action qui allait être politique, mais politique violente », relate-t-il.

« Le but du groupe c'était de percer le périmètre de sécurité, la clôture du Sommet des Amériques, la fameuse clôture qu'on entendait parler partout dans les journaux à ce moment-là, et de laisser entrer les manifestants pour exprimer leur désaccord aux chefs d'État qui étaient à l'intérieur du périmètre », continue le policier.

« Il m'expliquait qu'une action politique violente, c'était parce qu'ils allaient répliquer coup pour coup avec les policiers ; qu'ils étaient très bien organisés, qu'il y avait des membres qui étaient des anciens militaires dont lui... que le groupe fonctionnait par cellules distinctes... mais qu'ils allaient être très bien organisés avec des masques à

gaz, des matraques, puis ils allaient répliquer coup pour coup... puis qu'ils allaient avoir du poivre de Cayenne aussi, » ajoute-t-il.

« Donc, en gros, c'est ce qu'il m'expliquait. Donc, moi, je suis venu à lui demander : "Bien, qu'est-ce que je peux faire pour t'aider?" Puis là, il m'a dit qu'il voulait que je joigne son groupe à lui, l'aile militaire, la cellule militaire, puis qu'il y avait un camp d'entraînement qui était en fin de semaine, la fin de semaine suivante... qu'il y avait un camp d'entraînement, puis que c'était un camp d'entraînement très sérieux, puis qu'ils fonctionnaient de façon paramilitaire pour être efficaces, vu que c'était un petit groupe, qu'ils allaient fonctionner de façon paramilitaire, raconte l'agent d'infiltration. C'était une préparation pour tout le groupe. Il y avait des cellules qui ne s'étaient jamais rencontrées, c'était une espèce de pratique générale pour les actions à être posées au Sommet des Amériques. »

En contre-interrogatoire, le gendarme Tremblay a aussi reconnu qu'au départ, les militants avaient ébauché comme projet de tenter de convaincre les policiers de permettre à Germinal de livrer son message à l'intérieur du périmètre de sécurité. « C'est vrai », a-t-il répondu à la suggestion de Me Alain Dumas, l'avocat des accusés.

« Ce qui avait été dit au Canadian Tire le 23 mars, ce qu'Alex m'expliquait, c'est que, comme vous l'avez bien noté, ils allaient s'attaquer à la clôture, même demander aux policiers de leur faire une haie d'honneur pour se rendre jusqu'à l'hôtel ou au centre des congrès où est-ce que les chefs d'état avaient leurs discussions, puis qu'à ce moment-là, selon Alex, les policiers allaient attaquer, mais qu'ils allaient être surpris, parce qu'eux aussi, le groupe Germinal, allaient sortir leurs masques à gaz, leurs bâtons, leur poivre de Cayenne, puis ils allaient répliquer coup pour coup avec les policiers », dit-il.

Enfin, le gendarme Tremblay a aussi indiqué qu'Alex lui a expliqué pourquoi le nom Germinal a été retenu. « Moi je pensais que c'était relatif au film "Germinal", il m'a dit : "C'est un peu ça, mais c'est pas ça vraiment, c'est plus dans le sens d'une deuxième germination des peuples" [...] Qui était une révolution qui s'est passé au début des 1900, je crois, mais je suis pas sûr, je suis pas calé en histoire. Puis il m'expliquait que c'était une deuxième germination des peuples, puis que c'est pour ça que son groupe s'appelait Germinal, puis que c'était le temps de passer à l'action », conclut-il.

Une recrue qui sait se taire

Le samedi 24 mars, Jean-François a effectué son neuvième transport de véhicules.

« On a quitté l'appartement de monsieur Dufresne ensemble dans la van cube pour s'en aller à Montréal. Puis dans la van cube, presque tout de suite en embarquant, Jean-François Dufresne m'a dit qu'il avait eu une petite réunion avec Alex Boissonneault le soir d'avant, durant leur petite soirée, qui était un petit *party*, puis que lui aussi faisait partie du groupe Germinal », raconte le gendarme Nicolas Tremblay.

« Ça fait que tout de suite, j'ai dit à Jean-François Dufresne, pour démontrer que j'écoutais qu'est-ce que Alex Boissonneault disait, j'ai dit : "Moi – j'ai dit – Alex m'avait dit de pas parler de ça à personne personne personne, puis que c'était la force du groupe, parce que personne parlait de ça, puis pour pas se faire arrêter, puis qu'il n'y ait pas d'information qui coule" », dit-il.

« Ça fait que là, Jean-François Dufresne m'a dit : "Non, non – il dit – je fais partie du groupe, on peut s'en parler, y'a pas de problème. Même, Alex, il m'a demandé des petites choses, puis on peut s'en parler", rapporte l'agent d'infiltration. Jean-François m'expliquait qu'il avait comme un peu la mission de demander à André pour avoir la van cube, pour emprunter la van cube pour transporter l'équipement pour le camp d'entraînement. »

« Durant le voyage de Québec à Montréal avec Jean-François Dufresne, on a très peu parlé du groupe ou à peu près pas. Ç'a été plutôt des conversations générales sur nos visions politiques, nos projets pour nos études et nos emplois, tout ça », continue le policier.

Plus tard, en soirée, Jean-François a eu une « sortie sociale » avec les deux agents d'infiltration. « Ce soir-là, on s'est rendus aux Quilles Myriam. Il y avait moi, le deuxième gendarme, Martin et puis Jean-François. On a joué aux quilles, on a eu des discussions d'ordre général », déclare le gendarme André Viel.

« Il y a eu très peu de conversations ou à peu près pas de conversations par rapport au groupe, parce que le colocataire de Jean-François était là, puis Jean-François me disait qu'il était pas au courant », ajoute le gendarme Tremblay. Selon lui, Jean-François a abordé le sujet du groupe à une seule occasion durant la soirée. « Il m'a demandé si j'étais conscient de tout ce que le groupe Germinal impliquait, parce que ça allait être une action qui allait être... que leur but, c'était de percer le périmètre, puis qu'il y avait probablement des conséquences criminelles à ça, c'est les mots qu'il a utilisés : qu'il allait probablement y avoir des conséquences criminelles », relate-t-il.

« À un moment donné, Jean-François est venu me voir, puis il m'a indiqué : "Alex t'as parlé pour le camion?" Je lui ai expliqué que oui, que je vais vérifier ça et puis que je devrais lui donner des nouvelles lundi. Il m'a expliqué qu'il apprécierait bien ça, que ça couperait les coûts », raconte le policier Viel.

Le lundi 26 mars, le gendarme Viel a donné suite à la requête de Jean-François. « J'ai appelé Jean-François, je lui ai expliqué que pour le camion, je devrais être en mesure de lui prêter, mais que je dois encore attendre un peu. Je lui ai aussi expliqué que ça regardait bien pour le camion, mais qu'il aime pas trop ça, parce que je suis pas aux alentours. Ça, c'était mon boss fictif. Jean-François m'a aussi expliqué que Nicolas va apporter son kit de cuisine, parce qu'il se rouvre une compagnie, qu'il va lui donner une chance de pratiquer avec eux autres. Puis j'ai expliqué que je savais pas que Nicolas y allait », affirme-t-il.

Le flic se porte garant de l'autre flic

Le mardi 27 mars, le gendarme Tremblay a eu une rencontre avec Alex au Pub Ste-Élizabeth.

« Premièrement, il m'a demandé de voir si c'était possible qu'on ait la van cube par le gendarme Viel, explique le policier. Là, on a eu une discussion d'ordre général, voir quel genre de personne c'était, le gendarme Viel, puis s'il était ouvert à ce genre d'action là, à ce genre de façon de penser là. Puis moi, j'ai dit que je croyais que oui, qu'on avait déjà discuté du Sommet, puis que si André savait c'était pourquoi on voulait emprunter le cube van, pour le camp d'entraînement, pour se pratiquer, pour se préparer pour le

Sommet des Amériques, je croyais que le gendarme Viel nous prêterait le cube van, puis même viendrait peut-être avec nous là-bas. »

« Donc, Alex m'a demandé d'en parler à André le plus tôt possible, pour confirmer le plus tôt possible », ajoute le policier Tremblay.

« Ensuite de ça, Alex m'a réexpliqué un peu comment Germinal fonctionnait, que le camp d'entraînement allait se passer dans un coin de Victoriaville, en banlieue, près de Norbertville, en endroit, un champ qui appartenait ou qui était prêté à un de ses anciens professeurs, puis que c'était là que ça allait se passer. Les gens allaient rester dans des tentes de l'armée, parce que monsieur Boissonneault était un ancien militaire, Jean-François Dufresne était un ancien militaire aussi, qui venait de "resigner" tout récemment à ce moment-là, puis donc, c'est ça, ils avaient encore des contacts dans le militaire, puis qu'ils emprunteraient de l'équipement, des tentes de type camp militaire », relate l'agent d'infiltration.

« Donc, on allait pratiquer des déplacements, des façons de bouger en section, puis tout ça un peu paramilitaire, mais c'est eux qui s'occupaient de monter ça, continue-t-il. Ensuite, il allait y avoir... il y avait eu des conversations générales du fait que j'avais déjà fait beaucoup beaucoup de cours d'arts martiaux, puis suite à ça, monsieur Boissonneault m'a demandé de préparer un petit cours d'auto-défense. Donc, j'ai... à ça, j'ai répondu que ça faisait longtemps que j'en avais pas fait, puis que je savais pas si j'allais être à l'aise à faire ça, puis que je pourrais peut-être essayer, mais si j'étais pas à l'aise, j'allais l'aviser, puis décliner. »

« Parce que lui devait préparer cette partie-là du camp d'entraînement, mais après avoir su que j'avais fait des arts martiaux, il m'a demandé pour le préparer. J'ai pas accepté vraiment à 100%, j'ai dit que je regarderais la possibilité, mais que si j'étais pas à l'aise pour faire ça, je le laisserais diriger cette partie-là du camp », précise le policier.

« Ensuite, il voulait que je confirme si j'allais avoir mon équipement de cuisine pour faire de la cuisine. Là, je me suis offert pour faire de la cuisine, puis j'ai dit... Lui, ce qu'il me disait, c'était que chacun allait apporter sa nourriture, mais qu'il voulait organiser un souper, pour que ce soit une espèce de souper de fraternisation, pour que les gens qui ne se connaissent pas apprennent à se connaître. Puis moi, j'ai dit : "Bien, je vais apporter mon équipement de cuisine." Mais j'ai dit... Là, je m'offrais, j'ai dit : "Ça coûte pas plus cher faire des déjeuners vraiment, ça fait qu'on pourrait faire les déjeuners puis un souper" », indique le gendarme Tremblay.

« Ça fait que c'est ça qui avait été décidé. Puis finalement, à la fin de cette rencontre-là, il en est ressorti que j'allais m'attacher au groupe logistique, qui était Jean-François Dufresne et Christian Lagueux, pour les aider à faire les... moi, ce que j'appelais les commissions, là : aller chercher la nourriture, m'occuper du van cube, en parler à André, puis... Donc, je devais appeler Jean-François Dufresne pour l'aviser que maintenant, s'il avait besoin d'aide, vu que j'avais pas beaucoup d'heures de travail, je pouvais aller... me rendre à Québec puis l'aider », poursuit-il.

« Alex Boissonneault m'avait donné une liste de petites choses à apporter pour le camp, de m'amener un bâton, parce qu'on pratiquerait des mouvements avec les bâtons, déclare le policier. Donc, il m'avait demandé d'amener un bâton, à André d'amener un bâton, s'il était intéressé à participer, parce qu'on ferait des mouvements avec les

bâtons, puis on pratiquerait à frapper avec les bâtons; puis d'amener des sacs de couchage, notre nourriture, nos cigarettes. Il m'avait fait une petite liste, c'est dans mes notes », dit le gendarme Tremblay.

« Après que j'ai quitté monsieur Boissonneault, j'ai appelé Jean-François Dufresne pour lui dire que s'il avait besoin de moi, je pouvais me rendre à Québec, cette semaine j'étais pas beaucoup occupé, puis on pouvait préparer ça ensemble », relate l'agent d'infiltration. Ils conviennent alors tous deux de se rencontrer dès le lendemain.

« Par la suite, j'ai appelé monsieur Boissonneault pour lui confirmer qu'on avait vraiment la van cube, que j'en avais parlé à André, qu'André était très enthousiaste, puis qu'il serait même au camp avec nous pour popoter, la cuisine puis tout ça », raconte le policier.

C'est ainsi que les deux agents d'infiltration de la GRC ont pu faire leur entrée dans le groupe Germinal. Il serait cependant injuste de taxer les gens de Germinal de naïveté. Comme l'a indiqué l'agent d'infiltration durant son témoignage, ceux-ci étaient parfaitement conscients qu'ils étaient susceptibles de faire l'objet de surveillance policière.

« Tout au long de l'enquête, je dois dire, à plusieurs reprises... que ce soit monsieur Boissonneault ou Pierre-David Habel ou Mario Bertoncini disaient souvent qu'ils croyaient avoir été suivis ou peut-être surveillés par des groupes policiers. Ils nous disaient de ne pas trop parler au téléphone, que nos lignes pouvaient être sous écoute. Ça fait qu'ils avaient une certaine conscience de ces choses-là », explique le gendarme Tremblay.

Bien que les militants avaient aussi tendance à se méfier des nouveaux membres, les deux gendarmes n'ont toutefois pas fait l'objet de soupçons. « Avoir créé une compagnie, avoir mobilisé plusieurs camions et nous avoir engagés, avoir dépensé toute cette énergie juste pour notre groupuscule, c'était inconcevable ! », s'exclame Mario Bertoncini lors d'un entretien avec le mensuel l'Aut' Journal.¹⁶

Manque de ressources

« J'ai rencontré Jean-François Dufresne au bar Le Cactus sur la rue Myrand à Ste-Foy », déclare le gendarme Nicolas Tremblay.

« Ce qui a été entendu, moi, je devais m'occuper d'acheter la nourriture, puis d'amener mon équipement de cuisine, puis je devais passer le prendre à Thetford-Mines – en fait, c'est à Black-Lake – chez ses parents, le vendredi avant le camp ; me rendre là avec mon équipement de cuisine, l'épicerie que j'avais faite, lui serait là, puis il aurait ramassé l'équipement qui provenait des cadets de Lévis, puis ensuite on se serait rendus ensemble ramasser l'équipement des cadets de Thetford-Mines avec le cube van, puis pour se rendre au Lac-Mégantic, ramasser l'équipement des cadets ou de la base militaire, là, la petite caserne militaire qu'ils ont là-bas, ramasser l'équipement avec le van cube, pour ensuite se rendre près des lieux du camp d'entraînement, pour que le

¹⁶ L'Aut' Journal, « Chronique d'une infiltration policière – Le groupe Germinal », Gabriel Sainte-Marie, juillet 2001.

samedi matin, on puisse monter le camp, pour que ce soit prêt pour midi, quand les membres du groupe arriveraient », explique-t-il.

« Puis Alex Boissonneault avait demandé à Jean-François Dufresne de me parler pour être assistant du chef de section de Serge Vallée. Donc, les raisons en étaient que, selon Jean-François Dufresne, Serge Vallée était, pour utiliser ses mots, un peu "tête brûlée." Il avait moins confiance en lui que plusieurs autres membres, parce que selon lui, Serge Vallée se rendrait plus au Sommet pour le *thrill* que pour la mission que le groupe se donnait vraiment, que pour la cause; puis que Serge Vallée, c'était leur contact pour se procurer les *smokes*, les grenades fumigènes, les *thunder flash*, puis qu'est-ce qu'ils appelaient les *arty sim*, simulateurs d'artillerie, c'était leur contact militaire pour se procurer ça, parce qu'il était encore actif dans le militaire », continue le policier.

« Moi, j'ai répondu à Jean-François Dufresne que j'acceptais l'emploi, mais que si je voyais que Serge Vallée était trop tête brûlée puis était trop fou, que j'allais décliner, je travaillerais pas avec lui. C'est l'essence de la rencontre de ce soir-là, dit-il. Moi, je devais m'occuper de faire mon épicerie, mon équipement de cuisine. André devait apporter des palettes de bois puis ce que j'appelle du *bubble wrap*, de l'emballage avec des bulles d'air, pour faire comme des espèces de matelas, pour rendre ça un peu plus confortable. »

Durant le contre-interrogatoire, le gendarme Tremblay a cependant admis qu'au niveau des choses qui devaient se retrouver au camp d'entraînement, il n'y avait rien de ce qu'on peut appeler du matériel militaire guerrier, si on excepte la démonstration de l'usage des bâtons pour se défendre contre la police.

« Il y avait des tentes, il y avait des fanaux, des chaufferettes, un *cam net*, des rations de l'armée, puis le reste de l'équipement, c'était à nous de l'apporter : les sacs de couchage, nos bâtons, etcetera », déclare-t-il.

Le gendarme Tremblay a également reconnu avoir été surpris du peu de ressources matérielles dont disposait le groupe Germinal. « Je peux témoigner qu'il n'y avait pas beaucoup de ressources matérielles, effectivement, et surtout monétaires, confirme le policier. C'était moins que je le croyais au début. »

Le vendredi 30 mars est le jour où tout le matériel devait être acheminé au camp.

« J'ai reparlé avec Alex Boissonneault, relate le gendarme Tremblay. Il nous avait demandé de laisser mon véhicule chez lui, pour qu'il puisse s'en servir pour faire du transport, amener des membres avec lui là-bas. Donc, j'ai repris contact avec Alex Boissonneault, lui disant qu'André et moi, on se rendrait à Thetford-Mines puis au camp avec le cube, puis qu'on laisserait l'auto d'André chez lui. »

« On s'est rendu chez les parents de Jean-François Dufresne à Black-Lake. On est arrivés là vers 20h55 le soir du 30 mars, puis on a rencontré Jean-François Dufresne là. Il était seul. Il était déjà allé chercher l'équipement des cadets de Thetford-Mines, puis on a commencé, André, moi et lui à charger l'équipement dans le van cube. Il y avait des fanaux, des chaufferettes électriques, des *ration packs*, des rations de l'armée », explique-t-il.

Puis, alors qu'ils s'approchaient du lieu du campement, ils ont été informés d'une nouvelle inattendue.

« On était entre Black-Lake et Lac-Mégantic, raconte l'agent d'infiltration. On a été avisés qu'il y avait deux cellules qui avaient annulé pour le camp : la cellule du Saguenay puis la cellule de Québec qui avaient annulé pour le camp. »

« Il y a eu un contact téléphonique entre nous et Alex Boissonneault, puis on a été confirmés que le camp était annulé », ajoute-t-il.

« Il était très déçu », affirme le gendarme Tremblay, en parlant de la réaction de Boissonneault.

« On a su qu'il y avait un groupe qui a été recruté par Mario Bertoncini, une dizaine de personnes du Lac, qui se sont désistées à la dernière minute, pour des raisons qu'on ignore, et aussi il y a un groupe de Trois-Rivières qui ne s'est pas présenté aussi, qui s'est désisté. Alors il y a eu de la panique dans le groupe ce soir-là, et ils ont décidé quand même de se réunir le samedi matin, à la Place Versailles, à 8h30 », déclare l'agent Vincent Santori.

« Les décisions qui ont été prises par les têtes dirigeantes, c'était que le lendemain matin, le samedi le 31, il allait y avoir une réunion, une rencontre pour décider de l'avenir de Germinal, qu'est-ce qui allait se passer, raconte le policier Tremblay. Le gendarme Viel et moi avons reconduits monsieur Dufresne chez ses parents, déchargés l'équipement de l'armée, puis monsieur Dufresne devait se rendre le lendemain matin à Montréal, pour pouvoir être présent pour la réunion. »

« Nous, on a fait une partie de la route le soir même pour se rendre à Montréal, puis le lendemain matin, le 31, on était au magasin, dans le stationnement du magasin La Baie à Place Versailles à Montréal, à 8h30. On était les premiers arrivés », continue-t-il.

La remise en question

« On a eu une discussion d'ordre général, à l'effet qu'on allait se rendre sur la rue Rosemont pour discuter, explique le gendarme André Viel. C'était chez Johanne. J'ai stationné le cube, on a sorti la nourriture, on est rentrés à l'intérieur », relate-t-il.

Durant son témoignage, le gendarme Tremblay a énuméré les noms des gens qui ont assisté à cette réunion. « Les personnes présentes à la réunion chez Johanne étaient le prénommé Félix, le prénommé Pierre-Antoine, connu sous le surnom de Paf, le nommé Pierre-David Habel, Victor Quentin, Roman Pokorski, le prénommé Sébastien, la prénommée Johanne, Alex Boissonneault, gendarme Viel, Mario Bertoncini, prénommée Karine, Christian Lagueux et moi-même, et Jean-François Dufresne est arrivé en après-midi », dit-il.

« Premièrement, ça s'est déroulé tranquillement, le début de la réunion, poursuit l'agent d'infiltration. Ça s'est fait des cafés, il y avait de la conversation générale, du *meet and greet* comme j'appelle, là, rencontrer des gens, puis fraterniser. »

« Il y a eu des discussions d'ordre général sur la situation présente, à l'effet que nous ne sommes plus que quinze personnes maintenant, explique le policier Viel. Tout le monde

parlait un peu aussi à son tour. Il y avait des gens... comme moi, j'étais assis, j'ai pas dit grand-chose. »

« Le début de la réunion, c'était vraiment : où est-ce qu'on s'en va avec Germinal ?, résume le gendarme Tremblay. Est-ce que Germinal existe toujours ? Est-ce que le groupe se joint à un autre groupe, est-ce que le groupe se dissout complètement ou est-ce que le groupe continue comme groupe Germinal ? »

« La décision qui a été prise, ç'a été que... Parce que la plupart des gens avaient joint Germinal parce que Germinal allait poser une action concrète contre la clôture, puis c'est ce que les gens aimaient de la pensée de Germinal, les membres qui étaient là. Donc, les gens ne voulaient pas nécessairement se joindre à d'autres groupes, continue l'agent d'infiltration. Ils ne voulaient pas se joindre non plus aux anarchistes, parce qu'ils considéraient les anarchistes comme... ou le Black Block comme des casseurs, des briseurs de fenêtres puis des saccageurs, puis c'était pas leur but non plus. Leur but, c'était de s'attaquer à la clôture. »

« Donc, il a été décidé que le groupe ne porterait plus nécessairement le nom de Germinal, qu'ils allaient mettre ça de côté pour le moment, mais que le groupe allait rester en tant que tel, plus petit, puis qu'ils allaient tenter de... qu'ils allaient quand même... que l'action de briser la clôture allait se faire encore, que l'action allait être probablement moins symbolique, vu qu'ils étaient moins, moins gros, qu'ils attireraient peut-être moins l'attention médiatique, mais que ça allait être plus stratégique; que le but allait être de percer la clôture, s'attaquer au périmètre de sécurité et de faire entrer le plus de manifestants possible en les défendant », ajoute-t-il.

« C'est pour ça que la plupart des membres avaient joint Germinal, parce qu'ils avaient un but précis autre qu'aller juste scander des slogans en avant de la clôture. Ça fait que c'était pour ça que les gens voulaient être dans Germinal, puis ont décidé de rester dans Germinal, dit-il. Ils voulaient pas s'attaquer à la ville de Québec, c'était clair. Les seules personnes qu'on parlait de s'attaquer, c'était les policiers. Ils disaient qu'ils allaient répliquer coup pour coup avec les policiers. »

Garder des traces écrites

« Lors de la réunion, moi je me suis offert pour prendre quelques notes, pour garder trace de qu'est-ce qui se passait, un peu un sténo de la réunion, puis on a fait une récapitulation des ressources qu'on avait en main présentement, humaines et matérielles, poursuit le gendarme Tremblay. Donc, la liste des ressources, c'est quand même assez simple. Les ressources matérielles, donc, c'était que chacun apporte un bâton, ceux qui veulent apporter un bâton, pour se défendre, qu'on allait peut-être faire des boucliers pour se protéger, qu'on avait onze poivres de Cayenne en main et un *thunder flash* en main, que le poivre de Cayenne, c'était du poivre pour les ours, que c'était plus fort que qu'est-ce que les policiers avaient. »

« Ensuite de ça, qu'il allait y avoir la possibilité de fabriquer des cocktails Molotov, indique-t-il, en précisant ensuite : Ç'a été débattu assez froidement par le groupe, je dirais, à cette réunion-là, parce que c'est revenu sur la table plus tard, on en reparlera tantôt, mais à cette réunion-là, ç'a été débattu froidement. Ce qui était dit par la majorité des membres du groupe, c'était que c'était dangereux, trop dangereux, puis très mal vu aussi de l'opinion publique, puis c'est pas ça que Germinal voulait transpirer. »

« Il y a eu plusieurs dans le groupe qui ont clairement expliqué qu'ils n'utiliseraient pas de cocktails puis qu'ils n'en transporteraient pas, confirme le gendarme Viel. Alex a expliqué que si on avait à utiliser des cocktails, ça serait évalué sur le terrain pour l'utilisation, mais le *feeling* que j'ai eu à ce moment-là, c'est qu'il semblait pas trop chaud à l'idée. »

« On est revenus en début d'après-midi. Il a été proposé qu'on fasse un tour de table, raconte le gendarme Tremblay. Qu'est-ce qui a été dit : présentez-vous, nom, nom de famille et etcetera, donnez le genre d'expérience que vous avez dans des manifestations et jusqu'où vous êtes prêts à aller pour vous battre au Sommet. Tout ça, tout ce bout de réunion là, là, c'était filmé, parce qu'ils voulaient conserver ça sur cassette, hein, pour pouvoir faire un film avec. »

« Donc, il y a eu un tour de table, chacun était filmé. Ceux qui ne voulaient pas que leur visage soit filmé, ça ne devait pas être filmé, mais chacun était filmé, puis chacun disait... se présentait, venait d'où, expérience antérieure en tant que manifestant, s'il allait se battre au Sommet... Parce qu'il y en a qui ne voulaient pas se battre. Il y en a qui voulaient être dans le groupe Germinal comme pour aider, mais sans aller se battre au front », continue-t-il.

« J'ai une liste plus détaillée, là, des principaux commentaires, là, dans mes notes, là, précise l'agent d'infiltration. Les principaux points sont que quatorze sur quinze sont prêts à aller se battre, mais seulement dix amèneront un bâton. La personne qui n'ira pas se battre, ce sera Karine, parce qu'elle expliquait qu'elle avait des conditions médicales. »

« Quand mon tour est arrivé, j'ai expliqué que j'avais le moins d'expérience dans ce domaine-là, que j'étais un jaune, déclare le gendarme Viel. Un jaune, c'est plus pacifiste. C'est souvent une couleur qui est associée aux... comment je dirais ça, là, plus peureux, moins actifs. J'ai expliqué que j'allais être un jaune, que j'avais le moins d'expérience dans ce domaine-là, que moi, j'aurais pas d'arme, que pour moi, les choses qui leur semblent difficile à trouver, comme un cube, bien, pour moi, ces affaires-là, c'est plus facile à trouver ce genre d'équipement là. »

« À ce moment-là, Félix m'a aussi demandé pourquoi est-ce que je participais, poursuit-il. J'ai expliqué que la raison, c'est pour donner un *wake-up call* à la société, que je suis tanné de voir les gros toujours manger les plus petits. Par la suite, ç'a été le deuxième gendarme. Il a expliqué que lui, il a été dans l'ouest, qu'il s'avait déjà attaché à des arbres, puis qu'il avait participé à des manifestations pour la défense de l'écologie, puis qu'il avait participé à des groupes de recherche en avalanches. »

Pour Mario Bertoncini, les deux agents d'infiltration présentaient chacun un profil bien différent. « Le plus vieux était plutôt indifférent mais il voulait nous prêter ses véhicules de transport. Le deuxième, bien entendu, trouvait le projet formidable et voulait absolument aller se battre à Québec. Il a été l'un des adhérents les plus actifs », explique-t-il.

Durant son témoignage, le gendarme Tremblay a confié ses impressions générales par rapport aux gens qui composaient le groupe Germinal. « Une bonne partie, c'est des universitaires, dit-il. C'est un groupe de jeunes qui sont très articulés, très instruits,

assez philosophes, ça fait que ça discutait beaucoup, là, il y a souvent des désaccords, là. »

« Alex m'expliquait dans une discussion que je peux pas situer dans le temps, monsieur le juge, mais que je me rappelle, que le groupe croyait plus ou moins au vote à main levée. Je le sais pas comment expliquer ça. Je pouvais pas tout comprendre, là, ces parties-là. Que le vote à main levée, peut-être ça influençait d'autres personnes. Donc, c'est pour ça qu'il y avait beaucoup de discussions avant qu'une décision soit prise », ajoute-t-il.

« C'est un drôle de milieu, c'est dur à exprimer, là, mais c'est un milieu très libéral de pensée, très... où la liberté de pensée est très importante, souligne le policier. Une espèce de politique de gestion dans le groupe, ça n'existait pas vraiment, là. C'était plus des amis qui se préparaient ensemble, en jasant, là. C'était assis dans un salon, puis ça jasait. »

Non aux cocktails Molotov

Le lendemain, les deux agents d'infiltration étaient de retour chez Johanne pour assister à la suite de la réunion du groupe Germinal.

« Le dimanche le 1^{er} avril, Roman n'était pas là, puis Alex et Jean-François Dufresne sont arrivés un petit peu plus tard, raconte le gendarme André Viel. Une fois qu'Alex et Jean-François sont arrivés, il a été convenu de suivre un ordre du jour, puis que Karine va prendre des notes. »

« Par la suite, le deuxième gendarme a expliqué qu'il faudrait refaire la liste des ressources que nous avons. Il a été indiqué qu'on avait un avocat, une personne responsable des médias, puis une personne du film », continue l'agent d'infiltration.

« Il a été expliqué par Alex que nous avons un *smoke*, possiblement quatre autres, que le tout dépend de Vallée. Jean-François a expliqué qu'il n'y avait pas de *thunder flash*. Mario a expliqué qu'ils ont dix poivre de Cayenne en plus de celui de Sébastien. Il a été expliqué par Victor qu'il serait possible de faire *smoke home made*, en utilisant un tiers d'eau, un tiers de sucre, un tiers de... j'ai marqué "Pine sol", mais j'ai pas saisi exactement le mot qui a été. Ça sonnait comme "Pine sol". Ça serait une substance achetée en pharmacie », précise-t-il.

« Il y a quelqu'un qui a mentionné "cocktails Molotov", mais Mario a fait signe des mains à l'effet qu'il n'y en avait pas », déclare le policier Viel. Durant le contre-interrogatoire, le gendarme Nicolas Tremblay a confirmé que Germinal a clairement renoncé au recours aux cocktails Molotov durant cette fin de semaine de réunion. « Les cocktails Molotov ont été enlevés des options, là, le 1^{er} avril, dit-il. On a fait une récapitulation des équipements qu'on avait, des ressources matérielles et humaines, les cocktails Molotov avaient complètement été enlevés de la liste. »

« Les deux motifs qui ont ressorti, c'était que la majeure partie du groupe trouvait ça dangereux et mal vu du public, ça ne donnait pas une bonne image de Germinal », indique l'agent Tremblay.

« Johanne a aussi expliqué qu'il n'y avait pas beaucoup d'argent », rapporte le gendarme Viel. « Ça été proposé que chacun verse vingt dollars dans le fonds du groupe, parce que le groupe avait seulement à 140\$ dans leur compte, que chacun verse vingt dollars au compte du groupe, ce que j'ai fait, pour renflouer les coffres », ajoute son collègue Tremblay.

« Par la suite, on a convenu de fonctionner en comités », explique le policier Viel.

« Les gens se distribuèrent dans les sous-comités; qui voulait aller faire quoi etcetera, raconte le gendarme Tremblay. Donc moi, je me suis impliqué dans le comité stratégique puis dans le comité logistique, pour aider... le comité logistique, c'est plus... c'est style de comité-commissions. Donc, je me suis impliqué dans le comité "logistique", qui était Alex Boissonneault, Christian Lagueux, Victor Quentin et moi-même, puis je me suis impliqué dans le groupe logistique qui était formé de Karine, moi-même et Jean-François Dufresne. »

« Là, après ça, il y a un comité de contenu : Johanne, Pierre-Antoine, Karine, Pierre-David et Mario, note l'agent Viel. Moi, j'ai expliqué que je serais disponible sur appel, dépendamment de mon temps de travail. »

S'inspirer des Cowboys de Dallas

Le vendredi 6 avril, Alex Boissonneault a effectué son cinquième transport de véhicules avec les gendarmes André Viel et Nicolas Tremblay. Durant le trajet du retour, les deux agents d'infiltration ont eu une discussion avec Alex à propos de structures et de stratégies.

« Monsieur Boissonneault disait que la structure paramilitaire du groupe allait rester. Moi, je disais que j'étais content », raconte le policier Tremblay. « Le deuxième gendarme lui a expliqué qu'on pourrait utiliser une défensive de style Cowboys de Dallas, puis on a aussi parlé de *padding* », dit l'agent Viel.

Les discussions ont aussi portées sur le déroulement de la fin de semaine de réunion chez Johanne.

« Ce que j'ai dit à monsieur Boissonneault, c'est que la réunion du 31 mars et du 1^{er}, c'était très décousu, puis monsieur Boissonneault ne parlait pas... n'avait presque pas parlé, relate le gendarme Tremblay. Puis après ça, André lui demandait : "T'étais tranquille aux deux dernières réunions. Qu'est-ce qui se passe, tu filais pas?" Et monsieur Boissonneault a dit : "Je le sais, j'étais tranquille." Dans le sens qu'il était déçu. »

« Monsieur Boissonneault était d'avis qu'il y avait beaucoup de discussions qui menaient plus ou moins à rien, mais que plusieurs membres du groupe aimaient mieux ça comme ça, puis que beaucoup de membres du groupe n'étaient pas nécessairement pour le vote à main levée, que ça devait être consen... sans dire "un consensus", que ça devait être discuté en groupe et que c'était pour ça qu'il était tranquille à la réunion du 31, puis du 1^{er} avril, que ça parlait beaucoup, donc lui, étant déçu, il était tranquille », conclut-il.

« On a aussi eu une discussion d'ordre général, à l'effet qu'on ne voulait pas que les réunions s'éternisent, indique le gendarme Viel. Il y a aussi eu une discussion à l'effet que la rencontre de demain ne devrait pas être longue, puis qu'après, on devrait sortir. »

« Alex a aussi expliqué qu'il ne voulait pas être mal perçu, mais qu'à partir de ce moment-là, il va s'impliquer plus dans les rencontres », ajoute le policier Viel.

Le gendarme Tremblay l'a encouragé en ce sens. « Il a dit qu'il allait prendre plus de place aux prochaines réunions. J'ai dit que j'étais content », explique-t-il.

C'est d'ailleurs ce qui est arrivé lors de la réunion du 7 avril. « Oui, il a été plus leader que les deux premières réunions générales, ça, c'est sûr », note le policier.

« Le deuxième gendarme a aussi expliqué qu'il ne voulait pas prendre trop de place, puis Alex a expliqué de prendre toute la place qu'il veut, parce que Pierre-David, Mario puis Jean-François le pensent », relate l'agent Viel.

Alex, mais aussi le gendarme Tremblay, ont donc joué un rôle plus important dans les réunions à venir, changeant ainsi la dynamique des réunions.

« Après le 31, la fin du semaine du 31 puis du 30, là, c'était pas mal décousu, là, ces réunions-là. Mais le 7, le 11 et le 14, c'était beaucoup mieux structuré », déclare le policier Tremblay.

La police paye le vin

Le 7 avril, les deux agents d'infiltration ont assisté à leur troisième réunion de Germinal.

« On se rend à Verdun, sur le boulevard Lasalle, si me rappelle bien, chez messieurs Victor Quentin et Roman Pokorski, raconte le gendarme Tremblay. Les personnes présentes à la réunion étaient Alex Boissonneault, Pierre-David Habel, Mario Bertoncini, la prénommé Johanne, Christian Lagueux, Pierre-Antoine connu aussi sous le surnom Paf, prénommé Sébastien, prénommé Félix, Victor Quentin, Roman Pokorski. Les nouvelles personnes, que pour moi, c'était la première fois que je voyais, se greffant au groupe, il y avait Jonathan Vachon et Yvan, qui ne sera pas au Sommet, mais qui va être là d'ici le Sommet, qui allait être présent autour du groupe d'ici le Sommet pour nous aider. »

Durant le contre-interrogatoire, le gendarme Tremblay a reconnu avoir apporté une bonne quantité de vin à la réunion.

« J'avais un gallon sûrement, mais je me rappelle pas si j'avais amené deux gallons, mais un gallon sûrement. Un gallon de vin, je pense, dit-il. C'était du vin acheté... c'était du vin bien... si vous permettez l'expression, bien *cheap*, là, acheté à la SAQ, mais dans un vinier, là, une boîte... une boîte de carton, là, transvidé dans un gallon. On faisait le scénario que j'amenais ça en cadeau aux membres du groupe, parce que mon père faisait du vin, puis il m'avait donné ça. »

« C'était pas vrai, c'était un scénario de crédibilité, a-t-il admis. Il avait été discuté de faire une rencontre un peu sociale, là, que ce soit plus agréable, puis tout ça, puis on avait décidé d'amener du vin pour faire un cadeau, se faire aimer, là. » Les supérieurs

de l'agent d'infiltration étaient d'ailleurs à l'origine de l'idée. « C'est eux qui m'ont donné le mandat de faire ça », dit-il.

« C'est Alex qui a beaucoup pris le contrôle du début de la réunion. Donc, ce qu'il nous a présenté, c'est qu'il y avait plusieurs options pour attaquer la clôture, pour passer la clôture, raconte le gendarme Tremblay. Il nous a présenté quatre possibilités pour attaquer la clôture. Il y avait : accrocher des crochets avec des grosses cordes, donner ça à la foule, tirer la clôture pour la faire tomber. Il y avait : couper la chaîne ou le cadenas qui tenait la porte principale de la clôture, puis forcer l'entrée. Couper directement dans la clôture avec des cutters, des pinces à métal. Ou se construire une espèce de passerelle pour passer par-dessus la clôture. »

« Les options ont été débattues et les meilleures qui sont ressorties, c'était vraiment de couper au travers la clôture ou de passer par la porte. C'est les meilleures options qui ont été conservées à ce moment-là. Ça devait venir être confirmé la semaine suivante. Ça a duré assez longtemps, cette conversation-là », dit-il.

« Également un point qui a été débattu, qui a été mis au clair cette soirée-là, ç'a été le point des cocktails Molotov. Vu qu'on avait moins de matériel militaire qu'on croyait ou qu'on était moins assurés d'avoir du matériel militaire, il a été proposé de faire entre trois et cinq cocktails Molotov pour amener là-bas, continue le policier. Il y a eu beaucoup de contestation. »

Le vin aidant, la discussion sur les cocktails Molotov semble s'être déroulée dans une ambiance quelque peu cacophonique. « Victor, Jonathan et Roman étaient assis sur le même divan, puis c'est des gens qui vivent ensemble, Victor et Roman vivent ensemble, puis ça parlait – excusez-moi l'expression, là – *back and forth*, chacun parlait un par-dessus l'autre, là », raconte l'agent d'infiltration.

La preuve entendue au procès a cependant établie que les partisans des cocktails Molotov au sein du groupe Germinal voyaient en cette arme un moyen de diversion face à la police, et rien d'autre. C'est ce qui ressort des propos d'un participant à la discussion, tels que rapportés par l'agent Viel. « "Tu tires pas ça sur la police ou personne." Il a expliqué qu'on pourrait se servir de ça durant une retraite », a-t-il déclaré. « Ça prend en feu, ça crée une espèce de mur de feu quand ça éclate », ajoute son collègue Tremblay.

« Après ça, il y a aussi eu une discussion sur l'utilisation de *sling shots*, relate le gendarme Viel. Il a été convenu par le reste du groupe qu'on pourrait les utiliser avec des balles de peinture, des *paintballs* comme au *paintball*, puis ç'a été... l'utilisation de tire-roches demeurait un choix personnel. »

« Ç'a été laissé libre à chacun d'amener un tire-roches, mais qu'on se procurerait des balles de peinture pour lancer avec le tire-roches, que si ça arrivait, au moins, dans la visière des policiers, ça les aveuglerait pour un moment », ajoute l'agent Tremblay.

Durant le contre-interrogatoire, le policier Viel semblaient réticent à confirmer qu'il avait été décidé en réunion que les balles de peinture seront les seuls projectiles qui pourront être utilisés des *sling shots*, dans l'éventualité où ceux-ci seraient utilisés. « Je pourrais pas vous dire s'il y a eu le mot "seulement des balles de peinture", mais il y a eu une discussion à l'effet que c'était dangereux », a répondu l'agent d'infiltration.

Or, c'est pourtant ce qui est écrit noir sur blanc dans les notes manuscrites du gendarme Viel, lesquelles ont été lues à haute voix en cour. « Il fut convenu par le reste du groupe que si nous les utilisons, ils seront utilisés avec des balles de peintures », peut-on effectivement lire.

Notons par ailleurs que le gendarme Tremblay s'est vu confier la responsabilité de veiller à trouver le matériel pour la confection des boucliers. « J'ai été assigné à me procurer le... vu que j'étais dans le groupe logistique, à aller chercher le matériel pour fabriquer les boucliers », déclare l'agent d'infiltration.

« Puis également, ça prenait, pour les boucliers, pour solidifier ça, ça prenait des pancartes plastique style pancarte électorale, là, une espèce de plastique deux épaisseurs, avec d'autres rangées de plastique transversales dans ça, là, des espèces de pancartes électorales, du plastique pour ça, puis qu'en mettant le *styrofoam* entre ces deux morceaux de plastique là, puis en tapant avec des *duct tape*, ça devenait super solide, explique-t-il. Moi, je devais acheter le *styrofoam*, je devais acheter aussi des attaches de plastique, là, de type *tie wrap*. »

« Germinal espérait peut-être la possibilité de faire prisonniers quelques policiers, puis de pouvoir les menotter avec les *tie wrap*. Donc, Alex m'avait demandé d'acheter des *tie wrap*, ça venait d'Alex Boissonneault... d'acheter du *styrofoam*, d'acheter vingt rouleaux de *duct tape*, d'acheter des *straps* de nylon pour faire les poignées pour les boucliers, puis ça se résume à ça, je crois », conclut-il.

Le gendarme Tremblay a aussi hérité d'une autre responsabilité. « Il a aussi été fait un ordre du jour pour la rencontre de samedi prochain, puis c'est le deuxième gendarme qui s'occupait de rédiger cet ordre du jour là », indique le policier Viel.

Contrôler les « choses dangereuses »

Le 11 avril, le gendarme Nicolas Tremblay a participé à sa quatrième réunion avec des membres de Germinal. Il s'agissait cette fois-ci d'une réunion restreinte.

« On a eu une réunion du comité stratégique. Cette réunion-là avait été fixée le 7, mais c'était une réunion du comité stratégique, donc c'était Alex Boissonneault, Christian Lagueux, Victor Quentin et moi-même qui devaient se réunir pour terminer le plan stratégique pour l'attaque de la clôture au Sommet des Amériques, puis tous les petits points à déterminer, là, pour aviser le reste du groupe, là, qu'est-ce qu'ils avaient besoin d'amener, ces petites choses là, là. Une dernière réunion stratégique, là, avant la réunion finale, explique le policier Tremblay. Victor a dû annuler la réunion pour des raisons qui m'étaient inconnues; je crois qu'il venait de finir de travailler, puis que c'était compliqué de se rendre jusque chez Alex, là. »

« Cette soirée-là, ç'a été confirmé, là, le plan d'attaque de la clôture avec deux sections, avec Jean-François Dufresne et Christian Lagueux comme chefs de section, Alex en tête de tout ça, peut-être même Victor comme chef de section, là, c'était pas sûr entre Jean-François et Victor Quentin », indique le gendarme.

« Ce qui est arrivé, c'est qu'Alex m'a donné une liste... En fait, ce qu'il m'a demandé, c'est de préparer... il m'a dicté une liste de choses à apporter pour le Sommet, de préparer une liste plus au propre, puis de faire des photocopies pour la prochaine

réunion, pour la remettre aux autres... aux autres membres du groupe, puis il m'a demandé également de préparer un ordre du jour qu'il m'a lui-même dicté », dit-il.

« Donc, à l'ordre du jour, ce qu'il m'expliquait, c'est qu'on voulait faire une pratique avec les masques à gaz, parce que les masques à gaz allaient être apportés à la dernière réunion. On allait avoir la lecture avec l'avocat, fabrication de boucliers, fraternisation, présentation aussi des artifices venant de militaires, puis... C'est ça. Puis ensuite, il m'avait également dicté une liste de choses à apporter, une liste de choses à apporter, là. Dans la liste, il y avait des vingt-cinq sous, votre bâton, du linge de rechange, une bouteille d'eau pour nettoyer le poivre de Cayenne dans vos yeux, il y avait, je pense, des sacs de couchage », continue l'agent d'infiltration.

« Ce que j'ai fait dans la semaine... la journée qui a suivi cette réunion-là, j'ai fait une liste plus au propre, puis j'ai fait des photocopies pour tout le monde, j'ai fait une vingtaine de photocopies. Donc, dans la liste de choses à apporter que j'ai préparée à la demande de monsieur Boissonneault, il y avait : votre bâton si vous en utilisez un, votre bouclier déguisé en pancarte (c'était votre responsabilité), votre *padding*, votre masque à gaz, votre tire-roches si vous en utilisez un, une bouteille d'eau, vos cartes de Québec avec le périmètre dessiné sur la carte, précise-t-il. C'était ma fonction aussi d'essayer de me procurer des cartes de la ville de Québec, là, du centre-ville, durant cette semaine-là. »

« Donc, qu'est-ce qui a été déterminé à la réunion du 11 avril, c'est que les gens devaient partir en vague de trois ou quatre membres, quatre ou cinq membres, mais environ trois vagues dans la semaine du Sommet, avant la semaine, pas en même temps, dans des véhicules différents, au cas où il y aurait eu des arrestations, pour pas que tout le groupe se fasse arrêter en même temps », raconte le gendarme Tremblay.

« On a reparlé des cocktails Molotov, que ça serait quatre ou cinq cocktails Molotov qui seraient fabriqués, qui allait transporter ça, que ça allait être un bleu, c'est-à-dire un collaborateur, qui allait transporter ça, un collaborateur des plus fiables possibles, relate le policier. Moi, j'ai proposé que ce soit André, le gendarme Viel, qui avait la confiance du groupe, que ce soit lui, parce qu'il avait une bonne tête, qu'il soit le bleu. »

« C'était toujours dans l'optique d'avoir le contrôle sur les choses dangereuses », indique-t-il.

« Le bleu responsable des cocktails Molotov serait dans la foule, caché avec les cocktails Molotov, puis au moment opportun, au besoin, ce serait lui qui pourrait distribuer des cocktails aux dirigeants du groupe, là, ça serait lui qui aurait ça en main jusqu'au moment opportun, poursuit-il. Donc, ç'a été déterminé que ce serait à moi de demander à André s'il acceptait de faire ce travail-là. »

« Vers la fin de la réunion, Serge Vallée, qui devait être présent, est arrivé avec un de ses amis. C'était la première fois que je voyais monsieur Vallée et la seule fois que je l'ai rencontré en personne. Puis à ce moment-là, ç'avait été expliqué par monsieur Vallée qu'il avait deux, trois *thunder flashes*, puis environ quatre grenades fumigènes jusqu'à date, mais qu'il avait encore un camp d'entraînement, probablement, la semaine prochaine, de l'armée, un camp militaire auquel il participait, peut-être qu'il serait capable d'avoir plus de choses. Il n'avait aucun *arty sim*, là, simulateur d'artillerie », conclut le gendarme Tremblay.

Le vendredi 13 avril, Alex a effectué son sixième et dernier transport de véhicules avec les deux agents d'infiltration. « On a encore fait un voyage avec Alex Boissonneault entre Montréal et Québec, dans des véhicules séparés », explique le gendarme Tremblay.

« Arrivés à l'aéroport de Québec, on a quitté en direction de l'établissement Securespace, sur la rue Armand-Viau, raconte le policier Viel. Alex était assis avant, côté passager, le deuxième gendarme en arrière. On a eu des discussions d'ordre général sur l'émission "Les Grandes Gueules", ils avaient passé un sketch. Et puis j'ai signifié aussi que je me rendais à l'entrepôt, par la suite, que je devais quitter, que je me rendais à Stoneham. »

« Alex m'a aussi demandé si j'allais transporter des autos cet été, je lui ai expliqué que oui. Il m'a aussi expliqué qu'il aimait bien ça faire des voyages avec moi », dit-il.

« Alex a expliqué qu'il avait d'autre chose à faire acheter à l'autre gendarme, continue l'agent Viel. Il a expliqué que c'était des bâtons ronds. Par la suite, l'autre gendarme lui a expliqué que c'est des bâtons ronds à goujons, d'environ deux pouces de diamètre. Alex lui a demandé combien ça coûtait, le deuxième gendarme lui a expliqué que pour le sien, il avait payé environ deux dollars et puis Alex a expliqué d'en acheter environ trente, parce qu'on pourrait donner ça dans la foule. »

« Boissonneault et moi-même sommes revenus dans le véhicule van cube tous les deux seuls dans le véhicule, déclare le gendarme Tremblay. Pour générer les discussions, j'avais acheté les journaux de la journée qui parlaient beaucoup du Sommet : *Le Soleil* puis le *Journal de Québec*. Puis Alex, en lisant tout ça, il était très enthousiaste, puis ce qu'il me disait, c'est qu'il avait eu l'information que les actions plutôt violentes allaient se passer le vendredi du Sommet et non le samedi, comme on croyait au début que ça allait se passer. »

« J'ai signalé à monsieur Boissonneault que le gendarme Viel avait accepté la job... le travail du bleu qui allait transporter les cocktails, mais qu'il voulait avoir plus de détails sur : comment camoufler ça, est-ce que c'est lui qui allait amener ça dans son auto ? Des détails logistiques de ce style-là », ajoute-t-il.

Une promotion pour l'agent double

La dernière réunion du groupe Germinal avant le Sommet des Amériques a eut lieu le samedi 14 avril. Les deux agents d'infiltration étaient naturellement fidèles au rendez-vous.

« Au début, la réunion a encore été lente à partir, à commencer, dit le gendarme Nicolas Tremblay. Moi, je suis arrivé personnellement sur le boulevard LaSalle, chez Victor Quentin et Roman Pokorski, où est-ce que la réunion avait lieu, je suis arrivé à 18h15, puis le début de la réunion, je l'ai noté approximativement à 19h. Donc, c'est le début de la réunion. »

« Il y avait Alex Boissonneault qui était présent, Christian Lagueur, Pierre-David Habel, Roman Pokorski, Victor Quentin, une prénommée Mireille, qui était une nouvelle, une amie de Roman, Mario Bertoncini, un prénommé Éric, le prénommé Sébastien, le

prénommé Félix, la prénomnée Johanne, le prénomné Pierre-Antoine, moi-même et le gendarme Viel », explique-t-il.

« Alex Boissonneault m'a demandé, vu que j'avais préparé l'ordre du jour, d'un peu présider la réunion. Donc, au début de la réunion, c'est ce que j'ai fait. Cette réunion-là, c'était un peu moins... comment je pourrais dire ça, c'était moins... ça se déroulait un petit peu plus... en fait, beaucoup plus rapidement que les autres », déclare l'agent d'infiltration.

« On a suivi l'ordre du jour assez précisément, de la façon qu'il était prêt, continue-t-il. Donc, la première étape de la réunion, ç'a été une pratique et démonstration de comment fonctionnait un masque à gaz. »

« Ensuite de ça, monsieur Alex Boissonneault nous a montré l'équipement militaire. On avait trois *thunder flash*, puis cinq grenades fumigènes, note le gendarme. C'était clair que l'utilisation de ces articles-là devait être réservée aux gens avec une expérience militaire, aux gens avec le plus de sang-froid dans le groupe », dit-il.

« Puis par la suite, Alex a parlé de l'utilisation de *smokes*, puis de *thunder flash*. Dans un sac de plastique blanc, il a sorti des petits contenants d'une grosseur d'une canette de liqueur, avec un bouchon sur le dessus, puis il les a fait circuler. Il a expliqué que ça, c'était des *smokes*, puis qu'on en possède cinq, dont quatre qui étaient présents lors de la rencontre, quatre contenants. Et il a aussi expliqué que "Duff" en possède un. "Duff", c'est Jean-François. Il a aussi enlevé le couvert d'un des contenants, puis il a expliqué qu'en tirant sur le bouchon, il y a une petite corde qui est reliée à ce couvert, puis que ça, en halant là-dessus, ça active le contenant », précise le policier Viel.

« Par la suite, il a fait circuler les *thunder flash*, puis il nous a expliqué que c'est comme un gros pétard. Il en a ouvert un et puis il a expliqué comment ça fonctionnait. Ça faisait penser à un petit bâton, un peu un genre de... ce qui arrive souvent, dans une situation d'urgence, on l'allume sur le bord du chemin, là, un *flare* », ajoute-t-il. « Dans le jargon militaire, les *thunder flash*, ce sont les bâtons qui font un gros bruit puis avec une grosse fumée, quand on les lance, ça fait un gros "boum" », déclare l'agent Santori.

« Puis là, il a présenté ses sections. Donc, Alex était en tête de ça avec deux sections. Il y avait Christian Lagueux qui était chef de la section numéro 1 », explique le gendarme Tremblay. « Ça, serait la plus offensive, pour protéger les autres gars avec les cutters, précise l'agent Viel. La deuxième section aurait pour chef le deuxième gendarme et puis son second, ce serait Jean-François. Puis ça, c'est la section avec les cutters. »

« J'avais été promu à cette position-là, parce que Jean-François Dufresne avait manqué les dernières réunions. Donc, Jean-François Dufresne était rendu mon assistant-chef à la section numéro 2. Il y avait Victor Quentin assistant-chef à la section numéro 1 », explique le gendarme Tremblay.

« On a eu l'atelier juridique par Yannick, dit le gendarme André Viel. Il nous a expliqué qu'on pourrait se faire arrêter avant le Sommet des Amériques, avant d'arriver à la manifestation. Il a aussi expliqué comment les policiers procèdent à une arrestation, ça leur prends des motifs raisonnables. Il a parlé des devoirs des policiers : la lecture des droits, la raison de l'arrestation, un appel à l'avocat. »

« C'était pas mal clair dans la tête de tout le monde qu'il y avait beaucoup de chances qu'on soit arrêtés, estime le gendarme Tremblay. La décision avait été prise que l'équipement ne partirait pas en même temps que les manifestants, parce qu'être arrêtés sur la route avec de l'équipement... soit les masques à gaz militaires, les bâtons, tout ce qui pouvait nous identifier comme manifestants, ça serait peut-être un peu trop risqué. Donc, l'équipement devait être livré avant, vraiment avant le début du Sommet, parce qu'ils pensaient qu'eux, à partir du mercredi, jeudi, il commencerait à y avoir des barrages sur les autoroutes, pour vérifier si c'était des manifestants qui s'en allaient à Québec. Donc, l'équipement devrait partir dimanche ou lundi, donc le 15 ou le 16 avril. »

« Les premiers à partir, c'était moi, Roman et Victor, le mardi », ajoute-t-il.

« Puis on a commencé la fabrication des boucliers, continue le policier Tremblay. Parce que moi, durant la semaine, je dois dire que j'étais allé acheter du *styrofoam*, comme on m'en avait assigné la tâche, du *styrofoam*, vingt rouleaux de *duct tape*, des *tie wrap* en plastique pour attacher les policiers si on en capturait. J'avais pas encore acheté ça, mais j'avais eu l'ordre d'acheter les goujons, puis je les avais pas encore achetés par contre. Puis j'avais acheté également du plastique comme la pancarte électorale. C'est la même chose que ça, en fait, du plastique comme ça. J'en avais trouvé dans une quincaillerie, là, blanc, j'en avais acheté quelques feuilles. Puis on a commencé la fabrication des boucliers. »

« Par la suite, dans le salon, avec l'autre gendarme, j'ai fait un test de solidité sur les boucliers. L'autre gendarme tenait un bouclier et puis moi, avec un bat, je frappais dans le bouclier », raconte l'agent Viel. « C'était incroyablement solide. On frappait avec un bâton de baseball, *full swing*, au maximum ou à peu près qu'on pouvait frapper, puis c'était très solide. Ça brisait pas, puis ça protégeait, ça faisait pas mal. C'étais vraiment... c'était surprenamment solide. Tu pouvais frapper, là, le plus fort que tu pouvais, puis ça résistait », commente son collègue Tremblay.

Durant le contre-interrogatoire, l'agent Tremblay a reconnu qu'il n'a jamais été question des cocktails Molotov lors de cette dernière réunion.

Le piège policier se referme

Le dernier contact entre le gendarme Nicolas Tremblay et les membres de Germinal a eu lieu le mardi 17 avril.

« Victor Quentin et Roman Pokorski n'avait aucun véhicule pour se rendre à Québec, explique l'agent Vincent Santori. Alors eux autres avaient besoin d'un transport pour Québec. »

« C'était prévu que j'aille chercher, avec mon véhicule, chez Roman, que j'aille chercher Roman et Victor, sur le LaSalle à Verdun, mais auparavant, j'ai fait un appel chez Alex Boissonneault, pour lui dire que j'allais passer juste une petite minute, pour voir s'il avait besoin de me donner des derniers conseils ou s'il avait besoin de me parler », relate le gendarme Tremblay.

« Donc, je suis passé chez Alex. Chez Alex, j'ai été seulement quelques minutes. Il avait plus ou moins de choses à me dire. Je lui ai demandé si les artifices militaires étaient rendus à Québec. Il m'a dit non. J'ai dit : "Est-ce que c'est toi qui a ça en main?" Il m'a

dit : "Non – il dit – c'est Victor et Roman qui ont ça." Il m'a demandé de prendre possession des artifices militaires, puis de garder ça avec moi jusqu'à temps que lui arrive à Québec; donc, de les transporter de chez Victor jusqu'à Québec, jusqu'à mon point de coucher à Québec, puis de garder ça en ma possession, le temps que lui arrive, à ce moment-là, je lui remettrais, là », dit-il.

« Il m'a également demandé d'essayer de faire disparaître les numéros de série en les grattant, sur les articles... les grenades fumigènes puis les *thunder flashes*, il m'a demandé d'essayer de faire partir les numéros de série, puis de garder ça en ma possession pour que ce soit dans des mains, là, plus accessibles pour lui quand il allait arriver. Donc, ç'a été l'essence de cette courte rencontre », conclut le policier.

« Ensuite, je me suis rendu à Verdun, chez monsieur Victor Quentin et Roman Pokorski, où je les ai rencontrés dans leur appartement. Ils s'affairaient à finir leurs *pack-sacks*, puis ils étaient en train de mettre des choses dans leurs *pack-sacks*, que j'ai pas remarqué exactement c'était quoi », explique le policier.

« Par contre, j'ai demandé à Victor s'ils avaient bien les artifices militaires entre leurs mains, puis la réponse était positive. Ça m'a été remis, puis je leur ai dit que j'allais cacher ça sécuritairement dans mon véhicule, pour pas que ça traîne, que j'allais mettre ça en dessous de ma roue de secours pour que ce soit caché. Il y avait les mêmes équipements militaires, là, les trois *thunder flashes* puis les cinq grenades fumigènes qui étaient dans le sac », continue l'agent d'infiltration.

« Je suis descendu à mon véhicule, j'ai caché ça en dessous de la roue de secours. Les gars sont arrivés avec leurs *pack-sack*. Ils avaient chacun un *pack-sack*, puis ils avaient des tubes en plastique, ils avaient plusieurs petites choses, là. Je pense qu'il y en a même un qui avait deux sacs, en fait, mais je ne peux pas être précis sur ces choses-là. Il y avait trois ou quatre boucliers de surplus, c'est vrai, qui avaient été fabriqués par eux à la demande d'Alex, pour pouvoir les distribuer dans la foule si jamais il y avait des gens qui avaient oublié leur bouclier ou quelque chose comme ça », ajoute-t-il.

« Donc, là, on devait se rendre à Québec immédiatement, mais ils m'ont demandé de me rendre dans l'est de la ville, dans un endroit que je connaissais peu ou pas du tout, même. Je me suis rendu là. Ils devaient aller chercher de l'équipement chez un de leurs amis qui s'en allait au Sommet, puis qui leur avait demandé d'amener son équipement à lui avant, pour éviter le risque d'être arrêté justement, mais à ma connaissance c'était pas un membre du groupe, puis ils ne m'ont pas dit que c'était un membre du groupe. Donc, je le sais pas, où est-ce que je suis allé, je sais pas quelle personne », déclare le policier.

« Ils sont revenus avec deux sacs, si je me rappelle bien, dont un était très très pesant, parce que c'est moi qui l'a mis en arrière de l'auto, puis ç'avait l'air à être des papiers puis mon *feeling*, c'était que c'était des tracts, mais pas plus de détails que ça sur les choses que j'ai mises dans ma voiture. Ensuite, on a quitté Montréal, les trois ensembles.

Un dernier scénario pour la route

« C'était très tranquille dans l'auto, on n'a pas parlé ou presque, selon ma mémoire, on n'a pas parlé du Sommet après avoir quitté Montréal. On a écouté de la musique, puis

on s'est rendus là-bas, raconte le gendarme Nicolas Tremblay. C'est moi qui conduisais. Victor était passager avant et Roman était passager en arrière. Puis en arrière, sur le siège arrière, il y avait beaucoup d'équipements; il y avait leurs *pack-sacks*, il y avait mon *pack-sack*, il y avait beaucoup de choses dans mon coffre aussi, ça fait que l'auto était pas mal pleine. »

Entre-temps, les enquêteurs de l'escouade des Crimes majeurs pour le Sommet des Amériques avaient été informés que deux des membres du groupe Germinal étaient en route vers la région de Québec à bord de la voiture de l'agent d'infiltration.

« On met un scénario où on a une équipe d'enquêteurs, puis il y a un véhicule patrouille qui intercepte le véhicule rendu dans la région St-Apollinaire », explique l'agent Vincent Santori.

« Donc, juste à l'est de Laurier-Station, bien, on a été intercepté par les policiers de la Sûreté du Québec, tel que prévu dans les scénarios, puis on a été arrêtés, puis amenés en détention. L'interception a été faite par la Sûreté du Québec, mais il y avait également des membres de la GRC qui étaient là », relate le policier Tremblay.

« On a été intercepté par le policier de la Sûreté du Québec, il a allumé ses gyrophares, j'ai dit aux gars : "La police nous suit, nous intercepte – j'ai dit – parlez pas, bougez pas, restez tranquilles, on va voir qu'est-ce qui se passe", continue-t-il. Puis le policier de la Sûreté du Québec est arrivé près de moi, m'a demandé de sortir. Finalement, les membres de la GRC que je connaissais pour être l'équipe d'enquêteurs sont venus m'arrêter, puis après ça, j'ai été sorti de la situation, j'ai été mis dans un véhicule plus loin, puis Roman et Victor ont été arrêtés séparément, là, de moi. »

Victor et Roman ont tous deux été emmenés aux bureaux de la GRC à Québec, de même que le gendarme Tremblay.

« J'ai été conduit en détention. On a poursuivi le scénario jusqu'à peu près une vingtaine de minutes, une demi-heure, une heure, moi, j'ai été en détention une vingtaine de minutes, mais en tout, ça me menait peut-être à une heure », raconte le policier.

Les deux membres de Germinal ont été détenus au même endroit que l'agent d'infiltration. « Ils étaient présents dans des cellules séparés de moi, excepté que quand j'ai été amené, ils ont sorti Victor de sa cellule, parce qu'il avait demandé à appeler son avocat, puis moi, ils m'ont rentré dans une cellule. On s'est juste croisés, il y a eu un contact des yeux, mais pas de discussion. C'est la dernière fois que je les ai vus », déclare l'agent Tremblay.

La perpète qui pend au bout du nez

Les enquêteurs de l'escouade des Crimes majeurs ne se sont évidemment pas arrêtés là. Au matin du 18 avril, les policiers ont procédé à des descentes chez d'autres gens de Germinal.

« Suite à cette interception-là, nous avons obtenu des mandats de perquisition pour la résidence de monsieur Alex Boissonneault, où c'est que Pierre-David Habel demeure avec, là. Un autre mandat de perquisition pour monsieur Mario Bertoncini. Un troisième chez Victor Quentin. Un quatrième chez Serge Vallée », explique l'agent Santori.

Aux arrestations de Victor et de Roman se sont ajoutées celles d'Alex Boissonneault, Mario Bertoncini, Serge Vallée et Jonathan Vachon tandis qu'un mandat d'arrestation a été émis à l'égard de Pierre-David, qui est cependant demeuré introuvable durant toute la journée du 18 avril.

On notera qu'il s'agissait-là des premières arrestations d'opposants au Sommet des Amériques, deux jours avant le commencement de cet événement de grande envergure. Ainsi, la police avait décidée de se servir de Germinal pour en faire un « exemple » devant la population.

L'expérience vécue par les gens de Germinal prenaient des allures carrément surréalistes par moment. « Rendus à Québec, on a dû faire deux copies de nos empreintes digitales. La deuxième allait directement au camion du FBI qui s'était déplacé pour l'occasion », précise Mario Bertoncini.

Les 7 de Germinal faisaient face à une accusation commune, à savoir : avoir comploté ensemble, afin de commettre un acte criminel, soit un méfait qui cause un danger réel pour la vie des gens articles 430(2) et 465(1)c) du Code criminel. Soulignons que cette infraction est passible d'une peine maximale d'emprisonnement à perpétuité.

Alex Boissonneault, Roman Pokorski et Victor Quentin devaient de plus répondre de deux chefs d'accusation supplémentaires, à savoir :

1) avoir eu en leur possession ou sous leur contrôle, des substances explosives avec l'intention de mettre la vie en danger, de causer des dommages à des biens, et de permettre à une autre personne de mettre la vie en danger ou de causer des dommages (article 82 du Code criminel);

2) avoir acheté, reçu, détenu d'un membre des Forces armées canadiennes ou d'un déserteur ou d'un absent sans permission des Forces, des approvisionnements militaires qui appartiennent à Sa Majesté la Reine, dont le membre, le déserteur ou l'absent sans permission, doit rendre compte à Sa Majesté (article 420.1 du Code criminel).

Notons que les *thunder flash* sont les « substances explosives » auquel font référence ces chefs d'accusations.

Les six membres de Germinal ont été incarcérés à la prison d'Orsainville, qui avait été vidée en prévision des arrestations de masse de manifestants lors du Sommet des Amériques, comme nous le mentionnions au début du présent texte. Ils ont d'ailleurs été les premiers opposants au Sommet des Amériques à mettre les pieds dans ce centre de détention provincial.

« Les premiers jours ont été les plus durs. Si nous devions être déplacés, c'était par groupe de deux, menottés et escortés. Quand on allait dehors, c'était dans de minuscules cours emmurées de béton d'une hauteur de trois étages avec deux rangées de barbelés en haut, se souvient Mario Bertoncini. Les conditions se sont améliorées par la suite. Plusieurs agents correctionnels étaient solidaires de notre cause. »

La fabrication de « terroristes »

Les arrestations de six membres de Germinal ont été accompagnées d'un grand battage médiatique. L'affaire a ainsi fait la première page de la plupart des grands quotidiens québécois.

Les policiers ont d'ailleurs démontrés leur savoir-faire en matière de mise en scène médiatique lors de la conférence de la GRC et de la SQ tenue le 18 avril dans la vaste salle du Palais Montcalm réquisitionné par les corps policiers pour la durée du Sommet des Amériques.

Le matériel saisi lors des arrestations et des perquisitions a alors été exhibé aux journalistes, sous l'œil des photographes de presse et des caméramans des grands réseaux de télévision. Les médias ne se sont d'ailleurs pas faits priés pour donner écho à un discours policier nettement porté sur une exagération grossière du potentiel de dangerosité de Germinal.

Ainsi, selon le journal *Le Soleil*, les six opposants arrêtés disposaient d'un « arsenal militaire impressionnant » et s'apprêtaient « à commettre beaucoup de dégâts avec du matériel militaire volé. » « Les activistes avaient aussi des masques à gaz, des lance-pierres, deux sacs de billes d'acier, des boucliers artisanaux, des bâtons de baseball, des casques de motocyclettes, des chaînes, un marteau, des pinces et plusieurs milliers de tracts antimondialisation », rapporte aussi ce quotidien de la ville de Québec.¹⁷

« Des bombes, des frondes, des boucliers et des masques à gaz ont notamment été trouvés en leur possession », lit-on aussi dans *Le Devoir*.¹⁸

Des bombes ?

De là à assimiler les six opposants à des terroristes, il n'y a qu'un pas.

Les policiers ont plus particulièrement insistés sur les risques associés aux *thunder flash*. « Quand ça détone, ça fait un gros bruit avec des éclairs et du feu, a indiqué Louis Saint-Germain, technicien en explosifs à la SQ. Il y a déjà quelqu'un qui a perdu trois doigts lorsqu'il en a fait exploser un dans sa main. »

De son côté, le *Journal de Montréal* a préféré parler du « véritable kit du parfait émeutier » en référence au matériel exhibé durant la conférence de presse. Les personnes arrêtées ont même été présentées comme « six jeunes individus de Montréal qui prévoient faire de la casse au Sommet de Québec. »¹⁹

Ce n'est là qu'une énormité parmi plusieurs autres dans tout ce qui a été publié dans la presse écrite au sujet du groupe Germinal le lendemain de la conférence de presse conjointe de la SQ et de la GRC.

¹⁷ Le Soleil, « Sommet des Amériques - Arrestation de six activistes », Isabelle Mathieu, 19 avril 2001, p. A1.

¹⁸ Le Devoir, « Premières arrestations au Sommet - La police détient six activistes présumés », François Cardinal, 19 avril 2001, p. A1.

¹⁹ Le Journal de Montréal, « 6 activistes de Montréal arrêtés avec du "matériel émeutier" », Patrick Lagacé, 19 avril 2001, p. 9.

« Selon la police, ils voulaient infiltrer un large groupe de manifestants demain ou samedi et y aller d'un coup d'éclat », pouvait-on lire dans l'article du *Le Soleil* précité.

Voilà maintenant que la police accuse Germinal d'infiltration : c'est le monde à l'envers !

Et que dire du fait que la police a aussi attribué à Germinal l'intention d'avoir voulu faire un coup d'éclat : n'est-ce pas précisément ce que la police a fait en choisissant de procéder aux arrestations deux jours avant l'ouverture du Sommet des Amériques, pour ensuite convoquer tous les médias à une grande conférence de presse ?

Les policiers ne manquent pas non plus de culot quand ils clament que les *thunder flash* et les bombes fumigènes en possession de Germinal auraient pu provoquer la panique dans la foule, comme on a pu le lire dans les pages de *La Presse*.²⁰ N'est-ce pas ces mêmes corps policiers qui sont sur le point de tirer une quantité sans précédent de balles de plastique et de gaz lacrymogènes sur des foules de manifestants ?

Au-delà de l'équipement, la police a aussi insisté sur le caractère « très structurée et très organisée » du groupe Germinal.²¹ Par ailleurs, non seulement la police a-t-elle totalement passée sous silence les motivations politiques des gens de Germinal, mais elle est même allé jusqu'à nier que cette organisation portait un nom. « Ce n'est pas un groupe avec un nom », a ainsi prétendu l'inspecteur Robert Poëti, responsable des relations publiques de la SQ.

La police a aussi clairement cherché à instrumentaliser les arrestations pour lancer un message, pour ne pas dire un avertissement musclé, aux milliers d'opposants au Sommet des Amériques qui étaient alors sur le point de déferler dans les rues de la ville de Québec.

« On voulait dire qu'on n'aura pas de tolérance pour les gens qui viennent à Québec pour causer des problèmes et commettre des actes criminels, l'inspecteur Poëti. Les gens qui veulent s'approcher ou qui sont solidaires de ce type de regroupement nous inquiètent toujours, et des enquêtes sont en cours à ce sujet. »

Une justification nommée Germinal

Les arrestations au sein du groupe Germinal ont donné lieu à différentes réactions.

Faisait fi de la présomption d'innocence, André Paradis, directeur de la Ligue des droits et libertés, a accueilli plutôt positivement la nouvelle de ces arrestations. « Tout le monde reconnaissait qu'il pouvait y avoir une petite minorité de casseurs. La police en a arrêté, tant mieux. Mais est-ce que ça justifie tout ce déploiement? On a des doutes », a-t-il déclaré.²²

De son côté, le président de la Centrale des syndicats nationaux (CSN), Marc Laviolette, a choisi de dénoncer ces « arrestations spectacles ». « Si le groupe était infiltré depuis

²⁰ La Presse, « Complot éventé », Martin Pelchat, 19 avril 2001, p. A1.

²¹ Le Devoir, « Premières arrestations au Sommet - La police détient six activistes présumés », François Cardinal, 19 avril 2001, p. A1.

²² La Presse, « Les femmes, premières à se frotter à la "clôture des Amériques" », Paul Roy, 20 avril 2001, p. A4.

septembre, pourquoi les arrêter sept mois plus tard, juste avant la manifestation ? », s'interroge-t-il.

Même des juges de Québec se sont questionnés à haute voix sur les façons de procéder des policiers. « Ça m'inquiète, a indiqué un juge d'expérience. C'est certain qu'on ne connaît pas toute la preuve, mais si on se fie aux informations qui circulent, ce groupe était surveillé depuis décembre. Pourquoi attendre la veille du Sommet pour agir dans ce cas-là ? » Une réflexion partagée par un second juge. « J'ai bien hâte de voir comment les policiers vont justifier le délai entre le moment où ils ont eu le groupe dans leur mire et celui où ils l'ont démantelé », affirme-t-il.²³

« Il fallait les arrêter dans la région pour prouver qu'ils avaient bien l'intention d'aller à Québec », s'est défendu tant bien que mal l'inspecteur Robert Poëti. Évidemment, cette explication apparaît rapidement fallacieuse quand on sait que le groupe Germinal était infiltré par la police depuis plusieurs semaines. Le public ne tardera d'ailleurs pas à être informé de l'existence d'au moins un agent d'infiltration au sein de Germinal.

Ainsi, le 19 avril, *La Presse* publiait un article intitulé « Une taupe avait infiltré le réseau ». « Cette personne-là est venue nous rencontrer ici. Je me doutais de quelque chose, mais ceux qui nous l'avaient présentée nous ont dit que tout était correct », a déclaré un colocataire de Roman et Victor aux journalistes.²⁴

« Comme tous les manifestants qui se rendent à Québec, c'est certain qu'ils voulaient faire tomber le mur, mais ils n'avaient pas l'intention de blesser personne. Les policiers en mettent épais, c'est de la provocation », a-t-il ajouté.

La même journée, le groupe Germinal a émis un communiqué destiné à remettre les pendules à l'heure :

Suite aux arrestations de mardi soir et de mercredi, nous, le Mouvement Germinal, tenons à rectifier certaines faussetés véhiculées à notre sujet. Tout d'abord, le mouvement Germinal n'est pas un groupe de "casseurs", comme le prétendent les policiers, mais un mouvement d'autodéfense politique. Le principe de base est d'affronter les représentants de l'ordre à force égale : le pouvoir civil a droit à une considération aussi grande que le pouvoir étatique. Le mouvement Germinal a toujours eu le plus grand souci d'utiliser des tactiques tenant compte de la protection des manifestants et de respecter les autres tactiques militantes : le plus grand soin a été mis, dans la préparation des participants, à ce qu'aucun civil ne soit blessé. NOTRE OBJECTIF EST D'ABATTRE LE MUR ET NON PAS D'EXERCER UNE VIOLENCE IRRÉFLÉCHIE. Le sommet doit être démocratisé : si nos gouvernement ne le font pas, nous le ferons (ou plutôt l'aurions fait).

Pour ce qui est des supposées explosifs, ce n'était autre chose que des simulateurs de grenade, c'est-à-dire de petit bâtonnet *imitant le bruit* d'explosif : ce dispositif ne crée pas d'explosion, il ne fait qu'en reproduire le son. Ce n'est absolument pas une arme offensive et ce type de simulateur est fréquemment

²³ Le Journal de Québec, « Surprise en surprise », Daniel Paquet, 20 avril 2001, p. 9.

²⁴ La Presse, « Une taupe avait infiltré le réseau », Pascale Breton, André Duchesne, 19 avril 2001, p. A3.

utilisé dans les exercices de l'armée et de la réserve. Les bombes fumigènes sont également inoffensives : elles ne produisent qu'un épais nuage de fumée destiné à faire diversion et cette fumée n'est pas dangereuse pour les manifestants. Comment les policiers osent-ils porter contre nous des accusations si graves alors que le matériel qu'ils utiliseront est beaucoup plus dangereux : les policiers possèdent des armes offensives, certaines pouvant même causer la mort (fusil à balle de caoutchouc) alors que nous n'avons en notre possession que des éléments de diversion.

Pour ce qui est de l'accusation de vol de matériel militaire, il faut encore une fois relativiser : beaucoup de soldats ramènent l'excédent des simulateurs à la maison à la fin des exercices sur le terrain. Finalement, en ce qui concerne les billes de plomb, notre groupe, dans une réunion le samedi 7 avril 2001, avait unanimement rejeté l'utilisation de ces projectiles à cause des dangers potentiels de blessures graves. Leur présence dans le véhicule ne serait explicable que par l'initiative d'un individu isolé ou de l'agent infiltré, à qui appartenait la voiture. Je répète : dans toutes nos décisions, nous avons pris un soin particulier à s'assurer qu'aucun manifestant ne serait blessé et que personne ne serait impliqué contre son gré dans notre geste.²⁵

Dans un entretien avec le quotidien *The Globe and Mail*, le lieutenant Richard Langlois, porte-parole du ministère de la Défense, a d'ailleurs confirmé les affirmations de Germinal au sujet des *thunder flash*. « Ils peuvent avoir pour effet de désorienter les opposants, mais ils sont considérés comme inoffensifs », a déclaré lieutenant Langlois.²⁶

Une porte-parole de Germinal s'est aussi adressée à des journalistes sous le couvert de l'anonymat. « On essaie de nous faire passer pour des terroristes, a-t-elle déploré. Nous sommes tout sauf cela et n'avons aucunement l'intention de blesser des gens. On a porté des accusations démesurées contre nos membres. »²⁷

« Nous servons de justification pour tout l'argent dépensé en fonds publics par les policiers », ajoute-t-elle.

Avant de se livrer à la police, le 19 avril, Pierre-David Habel a aussi dénoncé les tactiques des policiers lors d'un entretien avec un journaliste du quotidien *Le Devoir*. Selon lui, le comportement du gendarme Nicolas Tremblay relevait davantage de l'agent provocateur que celui d'un agent d'infiltration.

« Sans lui, on aurait tout de même fait ce qu'on voulait faire, mais on aurait été beaucoup moins équipés, dit Pierre-David. Il nous a notamment fourni le matériel pour les boucliers, soit du styromousse et du ruban adhésif. Après être devenu un membre en règle, le policier a insisté pour se charger de certaines tâches, comme la nourriture lors de notre camp d'entraînement. »²⁸

²⁵ <http://www.ainfos.ca/01/may/ainfos00234.html>

²⁶ *The Globe and Mail*, "Literary ideals inspired accused summit plotters", Ingrid Peritz, April 20 2001, p. A1.

²⁷ *La Presse*, « "On essaie de nous faire passer pour des terroristes" », André Duchesne, 20 avril 2001, p. A5.

²⁸ *Le Devoir*, « La taupe policière aurait incité les activistes à s'armer davantage », François Cardinal, 20 avril 2001, p. A1.

Contacté par *Le Devoir*, l'inspecteur Poëti a préféré ne pas s'aventurer sur le terrain glissant des tactiques policières controversées employées à l'égard de Germinal. « Les méthodes d'enquête font partie de la preuve, a-t-il affirmé. Je ne peux pas dévoiler les techniques qui ont été utilisées pour l'ensemble de l'enquête, autre que de dire qu'on les avait à l'œil. »

La NEFAC infiltrée aussi

Germinal n'est pas le seul groupe opposé au Sommet des Amériques à avoir subi de l'infiltration policière.

Des groupes militants de Québec affiliés à la NEFAC, la Fédération anarcho-communiste du nord-est des Amériques, se sont aussi retrouvés dans le collimateur des enquêteurs de l'unité des Crimes majeurs pour le Sommet des Amériques.

L'arrestation d'Alexandre Dubreuil, le 19 avril, a permis d'apprendre que la police avait à l'œil plusieurs militants de groupes anarchistes de Québec, comme Le Maquis et Émile-Henry, depuis plusieurs semaines.

« Le 2001-3-30 un individu fut rencontré par l'agent Réal Dubeau #5762 S.Q. Cet individu déclara qu'il avait rencontré un autre qui connaissait des jeunes universitaires qui avaient l'intention de faire de la casse lors du Sommet des Amériques, lit-on dans un rapport de police. Une rencontre fut organisée le 2001-3-31 entre une source et les agents Langevin Jean #5771 S.Q. et agt Réal Dubeau #5762. Cette source mentionna que des jeunes du pavillon de Koninck, à l'Université Laval, étudiant en Sciences politiques faisaient partie d'un groupe appelé LE MAQUIS et qu'ils avaient l'intention de faire de la casse lors de la tenue du Sommet des Amériques. »

« Des séances de filatures ont été organisées sur les membres du groupe : « LE MAQUIS ». DUBREUIL fut observé transportant un sac sportif dont nous avons l'information qu'il s'agissait de matériel tels : masques à gaz et bombonnes non-identifiées. DUBREUIL fut aussi observé dans les jours précédant la tenue du Sommet au moment où il achetait des filtres pour masques à gaz », peut-on lire également.

« Le 2001-4-20, un agent d'infiltration s'étant infiltré à l'intérieur du groupe "Le maquis" a informé l'agent Langevin Jean #5771 S.Q. que Alexandre DUBREUIL l'avait appelé afin qu'il vienne le chercher chez lui avec sa "poche". L'agent d'infiltration dans les jours précédents avait appris lors de rencontres avec DUBREUIL qu'il possédait du matériel qui devaient servir à se protéger contre la police mais surtout à commettre du méfait », allègue la police.

Les rapports de police au dossier font aussi mention de différentes opérations de surveillance ciblant de plusieurs militants, tous nommés dans le document. Or, de nombreux militants n'avaient aucun lien avec Le Maquis.

Ainsi, le 18 avril, le sergent-détective Robert Lessard a demandé à l'agent d'infiltration d'assister à une assemblée générale conjointe de la CASA (Comité d'accueil du Sommet des Amériques) et de la CLAC (Convergence des luttes anticapitalistes), tenue dans un bâtiment du boulevard des Capucins, à Québec.

La liste de « personnes cibles » de cette opération de surveillance comprenait trois militants du groupe Émile-Henry de Québec, trois membres du Maquis, trois militants de la CLAC de Montréal, un militant du groupe anarchiste Main Noire de Montréal, un militant du groupe anarchistes américain Barricada de Boston, un militant du groupe anarchiste américain Sabate (également de Boston) et même un militant de l'opération SALAMI, un groupe de Montréal prônant la désobéissance civile non-violente.

Le 19 avril, l'agent d'infiltration a assisté à une manifestation devant le ministère de l'Agriculture, encore une fois à la demande du sergent-détective Lessard. La liste des « personnes cibles » comprenait alors deux militants d'Émile-Henry et quatre militants du groupe Le Maquis, mais aussi deux anarchistes libertaires français de passage à Québec et un militant du CASA.

Si l'on ignore combien d'autres groupes et opposants au Sommet des Amériques ont été infiltrés et surveillés par la police, il est permis de penser que la liste ne s'arrête pas à Germinal et à la NEFAC.

À deux doigts de la catastrophe

Le vendredi 20 avril, le Sommet des Amériques s'est ouvert dans une ambiance d'émeute. Les affrontements entre manifestants et policiers anti-émeute ont éclatés en bordure du périmètre de sécurité à partir du milieu de l'après-midi. La fameuse clôture n'a elle-même pas tenue le coup, donnant ainsi des sueurs froides aux responsables de la sécurité. « La police a frôlé la catastrophe », a d'ailleurs écrit le journaliste Denis Lessard de *La Presse*.²⁹

À 15h10, un jeune manifestant est en effet parvenu à abattre la clôture du périmètre de sécurité avec une facilité déconcertante. Les panneaux de barrière ont basculé comme des dominos lorsqu'un groupe de manifestants s'est agrippé à la clôture pour la faire balancer sur son socle de béton sur une distance de plus de 100 mètres. « Ils en ont parlé à la télévision comme si c'était le bout de la marte mais en deux minutes, on l'a crissé à terre », s'est réjoui un des protestataires.³⁰

La scène s'est déroulée à deux pas du Centre des congrès, lieu de rencontre des 34 chefs d'État et de gouvernements du continent américain. L'escouade antiémeute a mis environ deux minutes à se rendre sur les lieux pour colmater la brèche.

Les opposants au Sommet auraient pu s'engouffrer rapidement dans la zone interdite, « mais ces manifestants pacifiques, des premiers rangs ont figé, ils n'ont pas pénétré dans le périmètre. Cela aurait pu faire un grabuge très important. Là on peut dire que la police l'a échappé belle », a commenté Martin Courcy, spécialiste en gestion de crise.

Des projectiles en tous genres se sont mis à pleuvoir en direction des policiers : cailloux, bouteilles, rondelles de hockey, balles dures, etc. Plusieurs centaines de policiers ont répliqués en lançant à répétition des cartouches de gaz lacrymogènes, repoussant ainsi les protestataires. Flics et manifestants ont ensuite joué au chat et à la souris.

²⁹ La Presse, « La police a frôlé la catastrophe, mais a mieux travaillé que par le passé », Denis Lessard, 22 avril 2001, p. A4.

³⁰ La Presse Canadienne, « Des manifestants et la police s'affrontent tout près du Centre des congrès », Michel Hébert, 20 avril 2001, 18 h 28.

De nouveaux assauts sur la clôture ont été lancés sur d'autres fronts, notamment à l'intersection de l'autoroute Dufferin et de la rue Saint-Jean. Les scènes de violence ont été diffusées en direct sur tous les grands réseaux de télévision, dont CNN, qui en fait sa manchette, allant jusqu'à s'interroger sur la sécurité du président George Bush.

Un nuage de gaz lacrymogènes s'est mis à envahir l'air de la haute-ville de Québec, forçant les responsables de la sécurité à verrouiller et sceller les édifices abritant les travaux du Sommet, notamment la salle de presse, où les journalistes commençaient à être affectés par la fumée des gaz.

L'ampleur des débordements a entraîné l'annulation de certaines activités du Sommet. Contrairement à ce qui avait été prévu, le premier ministre du Canada Jean Chrétien n'a pu rencontrer le président du Chili, Ricardo Lagos. La cérémonie d'ouverture du Sommet, prévue à 18h30, a même dû être retardée.

Visiblement contrarié par la tournure des événements, le premier ministre Chrétien a ouvert le Sommet en condamnant les manifestants. « Ce type de comportement que nous avons vu cet après-midi par un petit groupe d'extrémistes est contraire à tous les principes démocratiques qui nous sont chers », a-t-il déclaré dans son discours d'ouverture.³¹

Le samedi 21 avril, environ 30 000 personnes ont défilé pacifiquement dans les rues de la basse-ville de Québec, très loin du périmètre de sécurité, dans le cadre d'une « marche des peuples » étroitement encadrée par un imposant service d'ordre formé de mille syndiqués.

Pendant ce temps, en haute-ville, plusieurs milliers de manifestants ont à nouveau convergé en face du périmètre de sécurité. Les groupes de protestataires qui ont tenté de s'en prendre à la clôture ont rapidement goûtés aux gaz lacrymogènes et aux jets de canon à eau. Les policiers ont même utilisés des systèmes de ventilation sur roues pour projeter les gaz plus efficacement. Par ailleurs, des résidents se sont portés à la rescousse des manifestants, en mettant à leur disposition de l'eau pour apaiser la brûlure des gaz.³²

Un autre groupe de manifestants a eu plus de succès rue Saint-Jean, où ils ont réussi à abattre la clôture qui borde un cimetière à l'aide d'un madrier et ainsi, à pénétrer dans le périmètre de sécurité. Les policiers ont cependant repoussé les protestataires avec des balles de caoutchouc.

Pendant ce temps, de nombreux résidents de la haute-ville devaient composer avec les effets incommodants de gaz lacrymogènes devenant de plus en plus envahissants. « Ça rentrait par le châssis de la chambre. J'avais peur d'étouffer », a déclaré une femme de 84 ans habitant dans un HLM sur le boulevard René-Lévesque.³³ Plus d'un millier de

³¹ Le Droit, « Chrétien ouvre le Sommet en condamnant les manifestants », Marie Tison, 21 avril 2001, p. 22.

³² La Presse, « Tous pour la démocratie: La rue vole encore la vedette », Katia Gagnon, Marie-Claude Lortie, Martin Pelchat, Paul Roy, 22 avril 2001, p. A1.

³³ Le Soleil, « "Ça rentrait par le châssis de la chambre" », Alain Bouchard, 22 avril 2001, p. A2.

citoyens du Vieux-Québec se sont d'ailleurs manifestés auprès de la municipalité pour se plaindre des conséquences du Sommet sur leur vie quotidienne.³⁴

Certains des débordements les plus violents ont prit place dans le quartier St-Roch, en basse-ville de Québec, dans la nuit du samedi au dimanche. Les vitrines de plusieurs commerces ont alors été saccagées et plusieurs incendies ont été allumés. Durant les affrontements, une policière a été atteinte par une brique dans le dos, ce qui lui a infligé de graves blessures à la colonne vertébrale.

Croyant avoir maîtrisés la situation, les unités anti-émeute se sont retirées vers 3h15 du matin. Les manifestants infatigables ont persistés, de sorte que les bataillons ont dû revenir à la charge aux environs de 4h du matin. Les émeutiers ont ainsi donné du fil à retordre aux policiers jusqu'à l'aube. La police a arrêté les derniers résistants vers 8h00, dimanche matin. Les heurts se sont également étendus en haute-ville. Des commerces ont été vandalisés, mais les policiers ont repris le contrôle au milieu de la nuit.³⁵

Un Sommet de violence

À la conclusion du Sommet des Amériques, les autorités ont fait état d'un premier bilan de cette fin de semaine agitée : 463 arrestations, 181 blessés dont 162 parmi les manifestants et 19 chez les policiers, et des dommages s'élevant à près de 50 000\$.³⁶ À ce moment-là, le coût des mesures de sécurité était estimé à 100 millions\$. La facture totale, révélée vers la fin de l'année, a plutôt atteint la somme astronomique de 156 millions\$ (dont 35M\$ pour la GRC et 33M\$ pour la SQ et les corps policiers municipaux).³⁷

Il faudra cependant attendre dans les jours et les mois suivant pour avoir une idée plus précise de l'ampleur de la répression policière qui s'est abattue sur les opposants au Sommet. Ainsi, on apprendra la semaine suivante que les policiers ont lancés plus de 5000 cartouches de gaz lacrymogènes en quarante-huit heures, du jamais vu au Canada. Le coût de ce gazage intensif s'est élevé à lui seul à un quart de million de dollars.³⁸

On apprendra aussi que les autorités ont même contacté leur fournisseur américain, Armor Holdings, du Wyoming, pour commander un stock additionnel de cartouches durant la journée de samedi. « On en a utilisé certainement plus qu'on pensait parce qu'on a dû aller en chercher à l'extérieur », a commenté Serge Ménard, ministre de la Sécurité publique du Québec.³⁹ À cela s'ajoute les quelques 900 balles de caoutchouc qui ont été tirées par les policiers sur les manifestants.⁴⁰

³⁴ La Presse, « Les doléances des citoyens », Denis Lessard, 22 avril 2001, p. A5.

³⁵ La Presse Canadienne, « Des centaines d'arrestations et plusieurs blessés au terme d'une nuit agitée », Michel Hébert, 22 avril 2001, 11h51.

³⁶ La Presse, « Ménard satisfait du travail de la police », Martin Pelchat, 23 avril 2001, p. A1.

³⁷ La Presse, « Une facture de 156 millions », PC, 22 décembre 2001, p. A12.

³⁸ Le Soleil, « Un quart de million \$ en fumée », Claude Vaillancourt, 25 avril 2001, p. A1.

³⁹ La Presse Canadienne, « Les policiers ont presque manqué de gaz au Sommet des Amériques », Michel Hébert, 25 avril 2001, 13h54.

⁴⁰ Le Soleil, « Les balles de plastique à l'étude », Claudette Samson, 22 août 2001, p. A3.

Lors d'une conférence de presse tenue à la fin du Sommet, les porte-parole de la Ligue des droits et libertés ont rapporté des cas d'abus policiers dont ils ont été personnellement témoins. Par exemple, une personne qui était couchée en chien de fusil et ne résistait aucunement à son arrestation a reçu des décharges électriques de la part de policiers de la GRC. Des manifestants ont été arrêtés alors qu'ils étaient assis et chantaient. D'autres se sont fait gazer alors qu'ils venaient en aide à une personne blessée. Un homme a été matraqué au sol pendant une dizaine de secondes, et un policier lui a ensuite donné un coup de pied. Certains policiers tapaient du bâton sur leur bouclier pour manifester leur joie lorsqu'ils atteignaient une cible.⁴¹

Le député Svend Robinson du Parti néo-démocrate a exigé une commission d'enquête « complète, publique et indépendante » sur ces événements. Il a d'ailleurs raconté aux médias comment il a lui-même été atteint par une balle de plastique alors qu'il se tenait près d'un groupe de manifestants qui chantaient à l'extérieur du périmètre de sécurité. « J'ai vu que mon pantalon était déchiré, et qu'il y avait du sang. C'était incroyable, une attaque contre des gens pacifistes qui n'étaient pas du tout menaçants », a-t-il dénoncé.⁴²

Éric Laferrière, 28 ans, s'est mêlé aux manifestants au parc de l'Amérique française par simple curiosité. Il a alors subi des blessures sérieuses qui auraient pu lui coûter la vie. Il avait d'abord été atteint au poignet par une première balle de plastique. « Mon bras est devenu tout enflé. Là, j'étais furieux. J'avais rien fait, moi. J'ai vu une bombe lacrymogène à terre et, par frustration, je l'ai relancée vers eux », raconte-t-il.⁴³

Puis, il a été atteint d'une seconde balle de plastique, cette fois-ci au niveau de la gorge. « J'ai perdu la voix instantanément et je régurgitais du sang, je ne pouvais plus respirer et ils continuaient à nous lancer des grenades. Il y avait deux personnes de la Croix-Rouge, elles étaient paniquées de voir ça. Elles ont dû me porter à deux reprises en courant pour se sauver des gaz. Moi, j'étais en train de mourir, et la police nous repoussait encore », explique M. Laferrière, qui a eu le larynx fracturé en plusieurs endroits.

Enfin, le traitement des manifestants arrêtés à leur arrivée à la prison d'Orsainville a également soulevé beaucoup de controverse. Ainsi, pendant plus de vingt-quatre heures, les personnes conduites au centre de détention devaient se dévêtir sur place, dehors, au vu et au su de tous - hommes et femmes, visiteurs et gardiens -, afin qu'ils subissent une douche de décontamination pour éliminer toutes traces de gaz lacrymogènes. Il a fallu une intervention de la Ligue des droits et libertés pour que des panneaux soient posés afin de protéger quelque peu l'intimité de ces personnes.⁴⁴

De plus, les manifestants détenus ont éprouvé des difficultés à pouvoir entrer en communication avec leurs avocats, le droit de comparaître au plus tard vingt-quatre heures après l'arrestation n'a pas été respecté et la Ligue a dû intervenir à nouveau pour que les prévenus soient nourris. De nombreuses personnes avaient des histoires d'horreur à raconter à leur sortie de prison, comme ce jeune homme de Charlesbourg

⁴¹ Le Soleil, « La Ligue des droits dénonce les abus policiers », Claudette Samson, 23 avril 2001, p. A3.

⁴² La Presse Canadienne, « Les partis d'opposition font leurs choux gras du Sommet de Québec », Huguette Young, 23 avril 2001, 18h40.

⁴³ Le Soleil, « La balle de plastique est interdite dans certains pays », Pierre Asselin, 26 avril 2001, p. A3.

⁴⁴ Le Soleil, « La Ligue des droits dénonce les abus policiers », Claudette Samson, 23 avril 2001, p. A3.

qui est demeuré détenu dans une camionnette pendant vingt-trois heures, dont douze avec les mains attachées dans le dos, avant d'être relâché, trente-trois heures plus tard, sans accusations.⁴⁵

L'anachronisme de l'agent Santori

C'est donc dans le contexte où la ville de Québec venait de vivre une fin de semaine particulièrement mouvementée que quatre des sept accusés de Germinal ont comparu devant le juge Yvon Mercier de la cour du Québec pour subir leur enquête sur remise en liberté, le lundi 23 avril.

Le juge Mercier devait décider s'il acceptait de libérer Alex Boissonneault, Mario Bertoncini, Roman Pokorski et Serge Vallée. Pour sa part, Victor Quentin avait renoncé à demander sa libération tandis que la couronne ne s'était pas objecté à la remise en liberté de Jonathan Vachon et Pierre-David Habel. Ceux-ci ont en effet été remis en liberté après cinq journées de détention après avoir fourni un engagement de 5000\$.

Précisons que le Code criminel a établi un certain nombre de critères justifiant la détention d'un accusé jusqu'à la tenue de son procès. Ainsi, le tribunal peut refuser la remise en liberté d'un prévenu sous garde lorsqu'il estime que sa détention est nécessaire pour la protection ou la sécurité du public, notamment celle des victimes et des témoins, eu égard aux circonstances, y compris toute probabilité marquée que le prévenu, s'il est mis en liberté, commettra une infraction criminelle ou nuira à l'administration de la justice.

Le tribunal peut également refuser la libération de l'accusé lorsqu'il estime que sa détention est nécessaire pour ne pas miner la confiance du public envers l'administration de la justice, compte tenu de toutes les circonstances, notamment le fait que l'accusation paraît fondée, la gravité de l'infraction, les circonstances entourant sa perpétration, et le fait que le prévenu fait face à une longue peine d'emprisonnement en cas de condamnation.⁴⁶

Dans un premier temps, le procureur de la couronne Sabin Ouellet a fait témoigner l'agent Vincent Santori durant l'enquête sur la remise en liberté. Durant son témoignage, l'agent Santori a fait un résumé de l'enquête menée par l'escouade des Crimes majeurs pour le Sommet des Amériques à l'égard du groupe Germinal. Nous avons déjà cité ci-haut plusieurs extraits du témoignage de ce policier.

Le policier Santori n'a pas tardé à se mettre les pieds dans les plats. Lorsqu'il a voulu expliquer l'origine du nom Germinal, il a fait la déclaration suivante : « Germinal vient d'un film qui a été fait, qui parle de personnes en France, qui travaillaient dans les mines, dans les années '30 et '40, qui ont été exploitées, il y avait de l'antimondialisation là-dedans », déclare-t-il.

Le procureur Ouellet est alors venu à la rescousse de son témoin policier, en suggérant qu'il s'agissait plutôt de la « lutte anticapitaliste ». Me Yannick Sévigny, l'avocat des accusés, est alors intervenu auprès de la cour. « Je préférerais que le procureur de la couronne ne souffle pas des réponses au témoin », a-t-il fait valoir. Le juge Mercier s'est

⁴⁵ Le Soleil, « Pluie de dénonciations », Claudette Samson, 24 avril 2001, p. A3.

⁴⁶ Code criminel, article 515(10).

montré indulgent. « Tant que ce ne sera rien que ça, là, on ne fera pas des grands débats », a dit le juge. Le ton était donné...

Mais ce n'était pas là la seule erreur faite par l'agent Santori dans sa courte déclaration. En effet, il ne pouvait être question de l'époque des années '30 et '40 puisque le film auquel le témoin policier a fait allusion est lui-même tiré d'un roman du même nom qui a été publié le siècle précédent, en 1885, sous la plume d'Émile Zola.

L'agent Santori a également brossé un petit profil de chacun des quatre accusés.

« Alex Boissonneault c'est un ancien militaire. Il a été militaire, étudiant au Collège militaire de Kingston, pendant trois ans ou trois ans et demi. Monsieur Serge Vallée, lui, c'est un militaire de la milice, lui il travaille aussi comme... dans une "shop" à Laval. Monsieur Bertoncini, lui, est étudiant en sciences économiques à l'Université du Québec, à Montréal. Monsieur Pokorski est connu de faire partie du groupe de Alexandre "Popovick", qui eux autres font partie de la CLAC, du Black Block, des extrémistes, des violents anarchistes », explique-t-il.

Ce que l'enquêteur de la SQ n'a pas mentionné, c'est que Roman Pokorski a aussi été candidat pour un parti politique provincial, le Bloc Pot, lors des élections générales québécoises de 1998.⁴⁷

Pas de quoi faire un cocktail

Le procureur de la couronne Sabin Ouellet a aussi demandé à l'agent Vincent Santori de faire l'inventaire devant le tribunal des objets saisis à la fin de l'enquête policière.

« Donc le premier, cinq coussins gris faits en boucliers. Ce sont des choses qu'ils ont faites lors de la réunion le dernier samedi, là. C'était des boucliers faits maison, avec du *styrofoam* et du *duct tape*, avec des *tie wrap* à l'intérieur, pour les tenir, comme les policiers ont, sauf que c'est des affaires artisanales, faites à la maison, eux autres c'était pour se protéger contre les coups des policiers », dit-il.

« On avait un étui en plastique qui contenait un bâton de baseball. C'est un étui comme on trouve, comme pour des cannes à pêche, là. Un étui contenant un masque à gaz. Il y avait des CD. Il y avait un sac de couchage bleu. Il y avait un casque de moto noir. Un autre sac noir contenant trois masques à gaz. Un autre bâton de baseball. Trois bâtons de bois. Il y avait un bâton rouge. Il y avait des épaulettes et un plastron comme un joueur de baseball, un *catcher*, qu'il met. Un autre masque à gaz. Il y avait des billes, des petits sacs avec des billes de métal. Avec un tire-roche. Il y avait des filtres pour les masques à gaz. Il y avait deux canettes de peinture. Un marteau, une pince, une fusée routièrre. Il y avait un sac qui contenait des tracts de journal anarchiste. On a un, deux, trois, quatre tire-roche », continue le policier.

« Il y avait le sac de plastique transparent contenant les trois *thunder flash*, un sac de plastique transparent contenant les quatre bombes fumigènes, note l'agent Santori. Ce n'est pas des choses qu'on peut acheter. Ça se trouve juste sur les bases militaires. La façon exactement pour les partir, je ne le sais pas, je ne suis pas du côté militaire, par contre ça fait comme une fusée routièrre, ça fait un "flash", on la tire, puis ça fait, ça

⁴⁷ Le Journal de Québec, « Ex-candidat du Bloc pot parmi les accusés », 20 avril 2001, p. 9.

explose comme une bombe. Et une chose de même lancée dans la foule, comme on nous dit du côté militaire, une chose comme ça lancée dans une foule, peut causer de la panique, et ça fait un bruit très fort et peut être très dangereux. Si cette chose explose dans une main, la personne risque de perdre sa main. »

Durant le contre-interrogatoire, le témoin policier a été pris au dépourvu lorsque l'avocat des accusés, Me Yannick Sévigny, lui a demandé d'expliquer à la cour ce que fait un *thunder flash*. « Euh... je n'ai jamais vu comment ça fonctionne, a-t-il avoué. Je sais ce que les militaires m'ont dit, puis c'est quoi que c'est possible de faire, mais je n'en ai jamais vu un en opération. »

L'agent Santori a aussi reconnu que les grenades fumigènes en possession de certains des accusés ne font qu'émettre une fumée inoffensive. Ce n'est pas comme les grenades lacrymogènes qui irritent ou qui brûlent les yeux ?, lui a demandé Me Sévigny. « Non, c'est juste de la fumée », a répondu le policier.

Enfin, l'agent Santori a aussi reconnu ne pas avoir trouvé aucun des ingrédients qui servent normalement à la confection de cocktails Molotov. « On n'a pas trouvé d'essence », a-t-il déclaré. Pas de bouteilles vides non plus ?, a demandé Me Sévigny. « Non », a répondu le policier Santori.

Les billes dans l'emballage

Puis, la défense a fait témoigner Johanne Paquin, membre de Germinal.

Durant son témoignage, Johanne a expliqué en quoi consistaient les *thunder flash*. « On nous a dit que c'était un simulateur de grenades, donc quand on démarrait l'engin, ça simulait le bruit d'une explosion, et que ce n'était pas dangereux, il n'y avait pas d'explosion de débris en ce sens-là, c'était seulement une simulation de bruit, et que le seul danger c'était que ça pouvait devenir chaud, donc il ne fallait pas le conserver dans la main parce que c'était chaud, on pouvait se brûler un peu », déclare-t-elle.

Elle a aussi expliqué quelle utilisation Germinal comptait faire des *thunder flash*. « C'était de la diversion, ce n'était pas pour utiliser dans la foule, dit-elle. C'était pour diriger la tension vers un autre point, puis c'était plus particulièrement l'autre côté de la clôture, pas du côté de la foule. »

Johanne a aussi été interrogé sur la présence de billes de métal parmi le matériel saisi.

« La première fois qu'on m'a parlé des lance-roche, on en avait discuté, bon, quelle utilisation on pourrait faire de ça, puis tout de suite la réaction des gens a été de dire : non, mais on n'utilisera pas ça avec des objets qui pourraient blesser des gens. On va les utiliser avec des balles peinture qui ne sont pas dangereuses, aussitôt qu'elles arrivent sur la personne, elles font juste éclater puis il y a de la peinture. Sauf que finalement, on n'avait pas eu le temps d'aller en acheter, ça fait que là, ç'avait comme un peu tombé caduc », lance-t-elle, d'entrée de jeu.

« On avait surtout parlé d'une chose, c'est qu'on ne voulait pas utiliser des objets durs qui pouvaient blesser des gens, ça c'était très très très clair, puis c'était unanime, je peux même vous dire la date, c'est samedi le 7 avril, on en avait discuté, puis tout le monde était d'accord sur ce principe-là », continue la militante.

« Pour en avoir parlé avec les gens qui ont acheté les "sling shot", on nous a expliqué, parce qu'on ne comprenait pas pourquoi il y avait les billes de métal, parce qu'on était tous d'accord qu'on en utiliserait pas, puis il y avait déjà, dans l'emballage, les billes étaient comprises dans l'emballage. C'est juste qu'ils n'avaient pas défait l'emballage, c'est pour ça qu'elles étaient là, les billes. On n'avait pas du tout, en fait, c'était unanime, personne ne voulait utiliser ça », conclut Johanne.

À la fin de son témoignage, Johanne a été interrogée par le juge Yvon Mercier. Nous reproduisons ici intégralement cet interrogatoire, qui a été à la fois bref et révélateur de l'état d'esprit qui animait le juge à ce moment-là :

Q. J'aurais une question, madame.

R. Oui ?

Q. Le groupe dont vous parlez, est-ce qu'il a un nom?

R. Germinal, le mouvement Germinal.

Q. C'est quoi ça?

R. Le... Germinal? C'est un livre écrit par Zola, qui parle d'une révolte de miniers envers leurs patrons.

Q. C'est une sorte de mouvement révolutionnaire?

R. Bien révolutionnaire, c'était plus des paysans miniers, comme je vous dis.

Q. Révolte?

R. Une révolte spontanée.

Q. Vous avez employé le mot « révolte » ?

R. Oui, c'est une révolte spontanée.

Q. C'est un mouvement un peu révolutionnaire ?

R. Bien révolutionnaire, je ne le sais pas, mais je sais que c'était les miniers qui...

Q. Vous êtes étudiante en quoi vous?

R. En sciences politiques.

Q. Bien alors, vous devez savoir ce que c'est?

R. Une révolte ? Certainement.

Q. Oui. Et vous dites que...

R. Mais moi je vous dis que ce n'était pas un groupe organisé, les gens qui étaient dans le livre *Germinal*, c'était des miniers qui s'étaient révoltés spontanément contre leurs patrons.

Q. Très bien, merci madame.

L'objet du « complot » n'est plus

Me Yannick Sévigny a été le premier à plaider devant le juge Yvon Mercier.

« Premièrement, comme vous avez pu le constater dans le dossier, ce sont des gens qui n'ont aucun antécédent, qui n'ont jamais été reconnus coupables d'aucune infraction, qu'elle soit violente ou non », a indiqué l'avocat d'entrée de jeu.

« Deuxième chose que je veux vous souligner, évidemment on est dans le cadre du Sommet des Amériques, et puis ce que je veux vous souligner c'est que les actions alléguées, qui auraient pu être posées par les accusés, sont des choses qui sont ponctuelles en raison du Sommet. Pour nous, la dangerosité de ces gens-là n'est pas du tout démontrée, il s'agit d'une question, je vous dirais, il s'agit d'une situation où ces gens-là auraient préparé des actes en raison du Sommet. Si la Cour décidait, aujourd'hui, de les remettre en liberté, ils n'auraient plus cette occasion-là, je dirais ces circonstances qui feraient en sorte qu'ils pourraient poser d'autres actes répréhensibles. Alors à cet effet-là, je vous soumetts respectueusement que si on les relâche aujourd'hui, il n'y a pas de danger qu'ils commettent d'autres actes criminels, en supposant là, que ceux dont les accuse seraient prouvés », plaide-t-il.

« Je pense que la preuve ne fait pas état du fait que ces gens-là avaient clairement une intention vraiment de blesser des gens. Et dans ce sens-là, la dangerosité de ces gens-là, s'ils étaient libérés, ne semble pas évidente », ajoute l'avocat de la défense.

« Je voudrais peut-être aussi parler un peu de ces gens, là, de façon plus personnelle, continue-t-il. Quand à monsieur Bertoncini, je commencerais par ça, je voudrais déposer, si la Cour le permet, le relevé de notes de monsieur, de l'université. C'est une personne qui est sérieuse dans ses études, qui a d'excellents résultats scolaires, comme vous allez le voir, il s'agit de A, A+. Il est déjà inscrit à des cours d'été, pour l'université, afin de poursuivre ses études. Alors monsieur qui a un revenu de prêts et bourse, alors il doit avoir un statut d'étudiant, pour continuer à avoir un revenu. »

« Pour ce qui est de monsieur Boissonneault, je ne vous répéterai pas les choses que j'ai déjà dits, je voudrais aussi déposer ses notes scolaires. Monsieur aussi est à l'université, monsieur aussi est dans les premiers de sa classe, obtient des excellents résultats, c'est un étudiant sérieux, quelqu'un qui a des projets d'avenir », fait-il valoir.

« Quant à monsieur Pokorski, monsieur Pokorski a aussi une adresse fixe, il habite à Montréal, comme tous les autres, il n'a pas opposé de résistance à son arrestation, il a aussi travaillé avant ça, dans des entrepôts, des emplois stables, souligne l'avocat. Dans le cas de monsieur Vallée, lui aussi a un emploi tout à fait stable dans une manufacture, lui non plus n'a aucun antécédent judiciaire, il habite avec ses beaux-parents et sa copine, il a une adresse stable, il n'a opposé aucune résistance à son arrestation. »

Plus c'est organisé, plus c'est dangereux

Puis, ce fut au tour du procureur de la couronne Sabin Ouellet de s'adresser au tribunal. Comme nous allons le voir, le procureur va livrer une plaidoirie très politique dans laquelle l'idéologie des accusés se retrouve autant mise en cause que les gestes reprochés.

Dans un premier temps, le procureur a souligné qu'il s'agit-là « [d']un groupe avec un potentiel de dangerosité beaucoup plus élevé que ceux qui ne sont pas organisés et qui se regroupent aléatoirement, pour faire face aux policiers, sans avoir une structure. Ce qui est le plus dangereux, je crois, c'est lorsque des gens font face à une organisation structurée. On retrouve tout ça dans toutes les organisations, qu'elles soient criminelles ou qu'elles soient d'activistes avec un moyen violent, lorsque c'est structuré, c'est beaucoup plus dangereux et beaucoup plus difficile de lutter contre ces gens-là. »

« Je pense que la preuve a été faite que ce qu'on voulait faire chez Germinal, ce n'est pas de créer un mouvement qui allait mourir de ses cendres après le Sommet des Amériques, c'est créer un mouvement qui allait se perpétuer, qui allait devenir un mouvement anticapitaliste. C'est tout le contraire. On voulait que ça se répande et que ça devienne un événement ou enfin un groupe identifié pour tous, tous, tous les événements qui pourraient se passer, que ce soit ici ou ailleurs », lance le procureur Ouellet.

« Alors c'est un groupe d'activistes, évidemment, qui ont décidé d'adopter la violence, quoi qu'on en dise, la violence envers les biens, de s'armer, d'avoir avec eux un certain nombre d'objets, et qui planifient depuis un an. Vous avez à faire une différence entre un jeune ou une jeune qui décide de lancer une roche alors qu'il est pris dans l'émotion, puis le feu de quelque chose, et quelqu'un qui se planifie une action violente depuis un an », ajoute-t-il.

« Vous avez affaire aussi, à un groupe qui possède une structure, une connaissance militaire, un déploiement militaire, des énergies déployées afin de rencontrer les exigences de la structure, faire un camp d'entraînement. Ça ne s'est pas réalisé, parce que certains groupes ont décidé de laisser tomber. Mais il y a un noyau dur qui a persisté, qui a résisté, qui sont présents devant vous aujourd'hui », plaide le procureur.

« Quand vous regardez avec la perspective de ce qui s'est passé, vous avez un avantage probablement sur tous les autres juges qui auraient pu entendre ça avant la tenue du Sommet des Amériques, c'est qu'on a vu tous, les images de ce que ça pouvait faire un cocktail Molotov, les feux, les incendies, la révolte, la violence envers la clôture, là. Alors ça, moi je trouve un petit peu de banaliser cette violence-là comme étant quelque chose de légitime, parce que c'est par rapport à un bien, je trouve que c'est nier l'existence de certains droits dans le patrimoine, le droit de posséder des choses, les gens ont le droit de protéger leurs biens. Si pour certains, l'attaque de biens représente de la non-violence, je m'excuse, mais je ne m'associe pas à ce genre de discours, et je ne pense pas que le Code criminel, le législateur ait voulu que des gens puissent s'attaquer à des biens impunément », affirme-t-il.

« Alors vous faites face à un groupe d'activistes pur et dur, dans le noyau de Germinal, avec des gens qui viennent en appui, expliquer peut-être une volonté un peu plus, une idéologie un peu plus politique. Ils sont politisés, ils ont une idéologie politique, et

derrière cette idéologie-là, il y a une structure militaire qui vient en appui de l'idéologie politique, et cette structure-là, elle fera sourire peut-être certains, mais ils voulaient vraiment passer aux actes, ils voulaient vraiment percer le mur », note le procureur.

« Alors pour toutes ces raisons, monsieur le juge, je vais vous demander de les détenir jusqu'à la fin des procédures », conclut-il.

Pas de liberté pour les « révolutionnaires »

Après avoir entendu les arguments de part et d'autres, le juge Yvon Mercier a rendu sa décision.

« Votre degré probable de culpabilité est très fort. Vous avez deux agents d'infiltration qui viennent raconter à la cour, qui ont agi avec vous, qui ont infiltré votre organisation », souligne-t-il.

« Quand le procureur des accusés vient me dire que c'est terminé, là, c'est terminé, on n'en parlera plus jusqu'à la fin de leurs jours, je m'excuse, mais je ne peux pas concourir à cet argument », déclare le juge.

« Ce qui m'a surpris, c'est l'expression que j'emploie parce que je n'en vois pas d'autres pour l'instant, c'est le témoignage de madame Johanne Paquin. Franchement, les bras m'ont tombé quand j'ai entendu son témoignage qui est d'une crédibilité absolument exemplaire, et d'une naïveté toute aussi exemplaire. Madame a avoué que vous aviez tous comploté. Je regrette, là, mais il faut appeler les choses par leur nom. Elle a avoué tout cela, avec une candeur qui m'a renversé. Elle est venue parfaire, compléter la preuve de la couronne, corroborer la preuve de la couronne. On voulait percer le mur, puis ça fait un an qu'on en parle, puis on a fait des ci, on a fait des ça », dit le juge.

« Puis la cerise sur le gâteau, c'est quand j'ai demandé à madame Paquin, qu'est-ce que c'était le mouvement Germinal ? C'est un mouvement de révolutionnaires. Elle m'a répondu très candidement », ajoute-t-il.

Or, comme on l'a vu ci-haut, la témoin de la défense n'a jamais employé un tel terme pour qualifier le groupe Germinal. Quoi qu'il en soit, l'idéologie, réelle ou imaginaire, des accusés, ne figure pas parmi les critères prévus par la loi en matière de remise en liberté. Le fait que le juge Mercier eut décidé de mentionner cet élément semble indiquer que le magistrat ait décidé d'assumer ouvertement le caractère politique de sa décision.

« Vous êtes des individus dangereux pour la société. Ça fait un an que vous complotiez. Je crains que si je vous remets en liberté, d'abord les témoins risquent d'avoir répercussion de leur témoignage, ça c'est la première des choses, je crains également que si je vous remets en liberté, vous ne continuiez à comploter, pour commettre d'autres actes de même nature, et je suis d'accord avec le procureur de la couronne, lorsque ce dernier me dit qu'il est convaincu que ce mouvement-là n'était pas fait uniquement pour le Sommet, mais qu'il était fait pour se perpétuer. Vous lui avez donné un nom, vous l'avez structuré, vous avez nommé des sergents, vous aviez diverses activités dans ce mouvement-là », enchaîne-t-il.

« En conséquence, et en outre, que dirait le public, le public bien informé, pas un public dont l'esprit est déformé, un public bien informé, qui est au courant de vos activités, des

gestes que vous avez posés pour venir ici, du but que vous poursuiviez, je crains que le public perdrait confiance en la justice, si je vous remettait en liberté. Pour tous ces motifs que je viens d'évoquer, la cour émet contre vous une ordonnance de détention », conclut le tribunal.

« Go home Germinal ! »

S'il n'en tenait qu'au juge Yvon Mercier, les 5 de Germinal devraient demeurer détenus jusqu'à la tenue de leur procès, dont la date restait encore à déterminer. L'incertitude pesant sur l'avenir des cinq prisonniers politiques a créée une situation pas facile à vivre. « Ils trouvent ça dur. Quand t'as deux mois à faire, tu peux compter les jours, mais ils ne savent pas à quoi s'en tenir », a commenté Pierre-David Habel lors d'un entretien avec un journaliste de La Presse Canadienne.⁴⁸

Pendant ce temps, la solidarité avec les 5 de Germinal s'organisait à l'extérieur. Le 21 mai, un membre de Germinal a fait parvenir une lettre ouverte au journal *Le Soleil*. Diverses personnalités et organismes, comme la CLAC et le Conseil central de la CSN (Montréal métropolitain), exigeaient « la libération immédiate des prisonniers politiques » des 5 de Germinal en dénonçant le fait que les procédures judiciaires les visant s'inscrivaient « sur le terrain politique et idéologique. »⁴⁹

Le lendemain, des manifestants protestant contre la détention des 5 de Germinal ont investi l'hôtel de ville de Québec pendant près d'une demi-heure. Quelques graffitis ont été peints.⁵⁰ Le drapeau noir anarchiste a même été hissé en face du bâtiment.

Le 25 mai, Me Alain Dumas, le nouvel avocat des accusés, a présenté une requête demandant au juge Jacques Lévesque, de la Cour supérieure, de renverser la décision de juge Yvon Mercier et d'ordonner la remise en liberté des 5 de Germinal.

Me Dumas a fait témoigner Jean Allard, un professeur de l'UQAM, qui a fait un exposé sur l'œuvre littéraire d'Émile Zola, une démarche plutôt inusité pour ce type de procédures. Monsieur Allard a décrit le roman « Germinal » de Zola comme étant un message sur la nécessité du syndicalisme. Puis, chacun des détenus ont expliqués à la cour ce qu'ils entendaient faire s'ils étaient libérés. Enfin, les parents de chacun d'eux sont venus déclarer qu'ils étaient prêts à se porter garants de la bonne conduite des accusés en signant des engagements de 10 000 \$. De son côté, la poursuite a fait entendre deux experts en explosifs de la Sûreté du Québec et des Forces armées canadiennes.⁵¹

L'avocat Dumas a ensuite plaidé que la preuve de dangerosité était plutôt mince. « Comment peut-on dire que, libérés, ils commettraient d'autres actes criminels puisque le Sommet est terminé et qu'il s'agissait de leur seul objectif », a-t-il déclaré, comme l'avait fait son collègue Me Sévigny un mois plus tôt devant le juge Mercier. Pour sa part, le procureur de la couronne Sabin Ouellet a martelé que Germinal était une

⁴⁸ La Presse Canadienne, « La libération de Jaggi Singh fait rêver les prisonniers du groupe Germinal », Michel Hébert, 8 mai 2001 - 15h28.

⁴⁹ Le Soleil, « Manif de solidarité aujourd'hui envers les membres de Germinal », Élisabeth Fleury, 22 mai 2001, p. A4.

⁵⁰ Le Soleil, « Petite manif à l'hôtel de ville », Claude Vaillancourt, 23 mai 2001, p. A3.

⁵¹ Le Soleil, « La dangerosité de Germinal reconsidérée », Richard Hénault, 26 mai 2001, p. A7.

« organisation paramilitaire armée » dont les membres auraient fait courir un grand risque aux 35 000 personnes qui ont manifestés à Québec s'ils n'avaient pas été arrêtés.

La cour supérieure a rendu son jugement le 28 mai. Le juge Lévesque s'est dit d'avis que le danger pour la sécurité du public et la probabilité de commettre d'autres infractions se sont estompés avec la fin du Sommet des Amériques, reprenant ainsi l'argument de Me Dumas. Le tribunal a de plus contredit le juge Mercier en concluant que les cinq accusés n'étaient pas des révolutionnaires, faisant par ailleurs écho à l'argument de la défense à l'effet que l'œuvre de Zola concernait le syndicalisme, et non la révolution.⁵²

Quoique le juge Lévesque a considéré que les accusations étaient fondées, il a toutefois estimé que le juge Mercier avait accordé une importance trop grande à la probabilité de condamnation. Compte tenu que les cinq jeunes hommes pourraient être condamnés à des peines avec sursis, leur détention préventive pourrait paraître injuste et pourrait même miner la confiance du public dans l'administration de la justice, a indiqué le tribunal.

Le juge Lévesque a donc accepté de libérer les 5 de Germinal, en leur imposant cependant de sévères conditions. Les cinq jeunes hommes devront en outre ne pas communiquer entre eux, respecter un couvre-feu entre 21h et 7h, se présenter tous les 15 jours aux bureaux de la Sûreté du Québec, déposer leurs passeports et ne pas posséder d'armes. Compte tenu que Roman Pokorski et Victor Quentin sont tous deux colocataires, l'un d'eux devra déménager pour respecter l'interdit de communiquer entre co-accusés. Enfin, chaque accusé a dû obtenir un engagement de 10 000 \$ de la part d'une personne solvable.

Après 41 journées de détention, les 5 de Germinal pouvaient enfin goûter à l'air libre.

Mario Bertoncini s'est adressé aux journalistes qui l'attendaient à sa sortie de prison. « Ce sont des gens extrêmement gentils, a-t-il déclaré en faisant référence aux autres prisonniers qu'il a côtoyé durant son séjour à Orsainville. Quand ils ont su qu'on était libérés ils ont installé un gros "Go home Germinal !" dans notre cellule. Ils disaient qu'on n'avait pas d'affaire ici. Même les agents correctionnels trouvaient ça très bizarre qu'on soit détenu. »⁵³

Pour Alex Boissonneault, qui a quitté la prison quelques minutes après Bertoncini, la remise en liberté des membres de Germinal était une question de bon sens. « Mais je n'irai jamais jusqu'à faire l'éloge d'un système qui nous a gardés en dedans pendant un mois et demi sans raison valable. On nous a traités de révolutionnaires et de terroristes, et on n'a pas eu droit à la présomption d'innocence », a-t-il déploré.

Germinal en procès

Le 25 mars 2002, le procès des 7 de Germinal s'est ouvert devant le juge Pierre L. Rousseau de la Cour du Québec. La défense a admis d'entrée de jeu que les accusés

⁵² Le Soleil, « Libérés... mais susceptibles d'écoper de peines avec sursis », Richard Hénault, 29 mai 2001, p. A5.

⁵³ Le Soleil, « "Go home Germinal!" », Élisabeth Fleury, 29 mai 2001, p. A5.

avaient effectivement comploté en vue de commettre un méfait à l'égard de biens, en l'occurrence la clôture du périmètre de sécurité érigé lors du Sommet des Amériques. L'enjeu du procès consistait dès lors à déterminer si ce méfait pouvait causer un danger réel pour la vie des gens, comme le stipulait l'acte d'accusation.

Le gendarme André Viel a été le premier témoin appelé à la barre. Compte tenu que celui-ci et son collègue Nicolas Tremblay avaient poursuivi leur carrière d'agents d'infiltration après l'enquête policière visant Germinal, les deux policiers de la GRC ont pu témoigner derrière un écran protecteur, qui ne permettait seulement qu'au juge et aux avocats de les voir.⁵⁴

Dans son jugement, le juge Rousseau a eu des bons mots à propos des témoignages des deux agents d'infiltration. « Il faut souligner que la fiabilité de ces deux témoignages est relevée grandement par le fait que les deux agents prenaient chacun des notes détaillées, et ce, le plus rapidement possible après les contacts avec les membres du groupe, et au plus tard dans les vingt-quatre heures suivant lesdits contacts », dit-il.

Outre les deux agents d'infiltration, la poursuite, représentée par la procureure Geneviève Lacroix, a aussi fait témoigner le chimiste Jean Brazeau et le capitaine Roger Blanchard, un expert en explosifs dans les Forces armées canadiennes. Le premier a offert un témoignage sur les risques associés aux cocktails Molotov tandis que le second a abordé les dangers liés aux *thunder flash* et aux grenades fumigènes.

Puis, Me Alain Dumas a présenté une motion de non-lieu demandant l'acquittement de l'accusé Serge Vallée sous le motif que la preuve présentée à l'encontre de ce dernier ne constituait que du oui-dire.⁵⁵ Lorsque le juge Rousseau a rejeté la motion, la défense a alors fait entendre Mario Bertoncini et Alex Boissonneault.

Le 21 mai 2002, le juge Rousseau a rendu son verdict. « D'après la preuve faite, j'en conclus que tous les objets qu'on avait l'intention d'employer, tels les bâtons, les "thunder flash", les bombes fumigènes, étaient susceptibles d'occasionner des blessures, mêmes sévères aux gens, c'est-à-dire aux participants, aux policiers ou à tout autre citoyen présent sur les lieux. Mais d'après la preuve, ces objets, c'est-à-dire leur emploi n'était pas susceptible de causer un danger réel pour la vie des gens », affirme le tribunal.

« Il en va, par contre, tout autrement des cocktails Molotov. Leur emploi, d'après la preuve non contestée et crédible était susceptible d'avoir de telles conséquences désastreuses sur la vie d'autrui. Même s'ils n'étaient pas employés que pour créer une diversion ou pour assurer une retraite, et ce, même si les personnes qui les utiliseraient avaient le souci de préserver la vie d'autrui. Il y avait quand même danger pour la vie d'autrui. Leur emploi, par des manifestants, même par les plus expérimentés, n'a pas pour effet d'atténuer d'aucune façon, cette conclusion de dangerosité. C'est plutôt le contraire, il y avait foule et c'était à la connaissance des conspirateurs », ajoute le juge.

⁵⁴ Le Soleil, « Germinal admet avoir comploté », Richard Hénault, 26 mars 2002, p. A3.

⁵⁵ Le Soleil, « Germinal contredit les agents doubles », Richard Hénault, 28 mars 2002, p. A3.

Le tribunal a reconnu qu'il se trouvait confronté à deux versions contradictoires en ce qui concerne la question des cocktails Molotov. « Le présent dossier pose avant tout une question de crédibilité, de fiabilité des témoignages entendus », a souligné le juge.

Le juge Rousseau a décidé de trancher en faveur du témoignage des gendarmes Viel et Tremblay. « Il faut souligner que la fiabilité de ces deux témoignages est relevée grandement par le fait que les deux agents prenaient chacun des notes détaillées, et ce, le plus rapidement possible après le contact avec les membres du groupe, et au plus tard dans les vingt-quatre heures suivant lesdits contacts », a indiqué le tribunal.

Le tribunal a rejeté par la même occasion les témoignages des accusés Bertoncini et Boissonneault. « La preuve de la défense est-elle crédible à l'effet que le groupe ne s'est pas entendu pour employer les cocktails, même pour diversion ou retraite ? J'en conclus que non. Cette preuve n'est d'aucune fiabilité ou crédibilité, estime le juge Rousseau. Conclusion générale, coupables sur tous les chefs. »

La poursuite a réclamée que le tribunal impose une peine d'emprisonnement avec sursis de 20 mois tandis que la défense a demandé une absolution inconditionnelle à l'égard des sept accusés. « Germinal, c'est intelligent, c'est préventif, c'est planifié et c'est structuré », a lancé la procureure Lacroix. De son côté, Me Dumas a fait valoir que les jeunes hommes animés au départ de bonnes intentions de justice sociale et « la clôture, de toute façon, a été montée pour être brisée et défaite. » Selon lui, « c'est de leaders comme ça qu'on a besoin dans la société et non de petits stools comme on en a vus dans cette cause. »⁵⁶

Le tribunal a décidé d'imposer une peine de prison à purger dans la collectivité de six mois assortie de l'obligation de faire 50 heures de travaux communautaires alors que Victor Quentin a écopé d'une peine de 12 mois avec sursis avec l'obligation d'exécuter 90 heures de travaux communautaires en raison du fait qu'il avait déjà des antécédents judiciaires.⁵⁷

Durant les deux premiers mois de leurs peines, et les quatre premiers pour Victor, les accusés devront demeurer chez eux 24 heures par jour, sauf lorsqu'ils auront à se rendre à l'école ou au travail. Durant les deux mois suivants et les quatre pour Victor, ils devront être à la maison entre 22h et 6h. Le tribunal leur a également interdit de consommer de l'alcool et de la drogue, de se trouver dans des débits de boisson et de posséder des armes. Une fois la peine avec sursis terminée, ils seront en probation durant deux ans.

La juge Rousseau a justifié sa décision en disant qu'il n'avait aucune preuve de regret ni de reconnaissance d'avoir fait un geste inadéquat de la part des accusés. « Le juge ne le sait pas si on a du remords ou non, a rétorqué Me Dumas à la sortie de la salle d'audience. On n'en a pas parlé et, de toute façon, quand on parle, on n'est pas crus. Je ne suis pas du tout d'accord avec son interprétation. »

⁵⁶ Le Soleil, « Les membres de Germinal devraient éviter la prison », Richard Hénault, 20 juillet 2002, p. A5.

⁵⁷ Le Soleil, « Sursis pour les membres de Germinal », Richard Hénault, 14 septembre 2002, p. A3.

« On sait que, généralement, le pouvoir judiciaire se range du côté de l'ordre facilement, a ajouté l'avocat. Ces jeunes-là complotaient contre un système injuste à la base. On est habitués en défense de se faire donner tort mais, des fois, c'est plus dur à accepter que d'autres... »

« On peut contester, mais il ne faut pas déranger », a résumé Mario Bertoncini.